COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

DE LA SOCIETE

Suez SA

Certifié conforme
à l'original

Vincent FRETIN
Directeur Juridique Corporate

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 3
BILAN PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT 5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 6
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 7
CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 8
REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 12
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES 13
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES 14
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION 14
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR 15
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES 15
NOTE 7 : PROVISIONS 15
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES 16
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES 16
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION 17
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION 17
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES 17
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION 17
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES 18
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
NOTE 18 : EFFECTIFS 21
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES 21
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS 22
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 22
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 22

l'article comptable
à l'original

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2021 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**35 987,4**	**(9 436,1)**	**26 551,3**	**-**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**33 866,9**	**(2 784,4)**	**31 082,5**	**-**
Participations		9 351 628,1	(20 889,2)	9 330 738,9	-
Créances rattachées à des participations		1 640 444,4	-	1 640 444,4	-
Autres immobilisations financières		32,5	-	32,5	-
Immobilisations financières	**Note 2**	**10 992 105,0**	**(20 889,2)**	**10 971 215,8**	**-**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**11 061 959,4**	**(33 109,7)**	**11 028 849,7**	**-**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 041,7**	**-**	**3 041,7**	**-**
Créances clients et comptes rattachés		102 579,9	-	102 579,9	-
Autres créances		67 102,5	-	67 102,5	9 951,7
Comptes courants		545 154,0	(6 730,6)	538 423,4	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		72 020,5	-	72 020,5	-
Créances		**786 856,9**	**(6 730,6)**	**780 126,3**	**9 951,7**
Disponibilités		1 013 672,8	-	1 013 672,8	37,0
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Comptes financiers		**1 013 672,8**	**-**	**1 013 672,8**	**37,0**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**24 850,7**	**-**	**24 850,7**	**20 278,2**
Primes de remboursement des obligations		**21 724,0**	**-**	**21 724,0**	**-**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**1 850 146,1**	**(6 730,6)**	**1 843 415,4**	**30 266,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**4 433,6**	**-**	**4 433,6**	**-**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**12 916 539,1**	**(39 840,3)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		62 728,4	37,0
Primes liées au capital social		6 154 648,1	-
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		(62 416,6)	(41 106,9)
Résultat de l'exercice		(242 986,9)	(21 309,7)
Capitaux propres	**I Note 6**	**5 911 973,0**	**(62 379,6)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 433,6	-
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**4 433,6**	**-**
DETTES			
Emprunts obligataires		4 353 715,1	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		484 332,9	-
Dettes Financières	**Note 8**	**6 038 048,1**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 271,3	92 646,5
Dettes fiscales et sociales		64 031,0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 941,3	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie		23 612,0	-
Autres dettes		455 002,3	-
Dettes d'exploitation		**645 857,9**	**92 646,5**
DETTES	**III Note 9**	**6 683 906,0**	**92 646,5**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 385,0**	**-**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**1,2**	**-**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prestations de services	**Note 11**	195 998,3	-
Autres produits	**Note 11**	591,6	-
Subventions d'exploitation		116,2	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	64 124,7	21 289,7
Produits d'exploitation		**260 830,9**	**21 289,7**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(209 047,0)	(21 309,7)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 614,0)	-
Rémunérations		(42 383,9)	-
Charges sociales et assimilées		(20 864,5)	-
Dotation aux amortissements et dépréciations		(14 597,5)	-
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(34 075,7)	-
Charges d'exploitation		**(337 582,6)**	**(21 309,7)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(76 751,8)**	**(20,0)**
Produits financiers des participations		-	-
Autres produits financiers		13 200,0	-
Autres intérêts et produits assimilés		39 471,8	-
Différences positives de change		27 727,8	-
Produits financiers		**80 399,6**	-
Intérêts et charges assimilées		(80 139,0)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(36 830,8)	-
Différences négatives de change	**Note 13**	(22 913,8)	-
Charges financières		**(139 883,5)**	-
RESULTAT FINANCIER	**Note 14**	**(59 483,9)**	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**(136 235,6)**	**(20,0)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Produits exceptionnels		**10,0**	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(51 461,4)	(21 289,7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(10 621,2)	-
Dotation aux amortissements et provisions		(20 889,2)	-
Charges exceptionnelles		**(82 971,7)**	**(21 289,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**(1 450,7)**	-
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**(22 338,8)**	-
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**(242 986,9)**	**(21 309,7)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	(242 986,9)	(62 416,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	46 651,0	-
Plus ou moins value de cessions	10 611,2	-
Marge brute d'autofinancement	**(185 724,8)**	**(62 416,6)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	315 344,2	82 694,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**129 619,4**	**20 278,2**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(82 842,5)	-
Acquisitions de titres de participation	(7 432 810,6)	-
Produits nets des cessions d'actifs	-	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(1 918 827,5)	-
Variation des créances rattachées à des participations	(1 640 444,4)	-
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	10,0	-
Variation des autres immobilisations financières	(32,5)	-
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(11 074 947,5)**	**-**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	6 217 339,5	37,0
Variation des dettes financières	5 502 362,5	-
Variation des comptes courants	(60 821,1)	-
Intérêts courus & commissions	304 515,5	(20 278,2)
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**11 963 396,4**	**(20 241,2)**
Incidence des variations de cours des devises	(4 432,4)	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**1 013 635,8**	**37,0**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**37,0**	**-**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration a procédé au changement de dénomination sociale de SUEZ BIDCO pour SUEZ SA.

Evolution du portefeuille de participations et autres actifs acquis / passifs repris dans le cadre de l'acquisition du Nouveau SUEZ le 31 janvier 2022

SUEZ SA a acquis le 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros 20 entités contrôlées, des actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'ancien Groupe Suez dont 215,2 millions d'euros se traduisant par l'augmentation de capital de SUEZ ANZ Holding Pty Ltd pour l'acquisition des activités australiennes.

L'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ par SUEZ SA a été réalisée conformément aux termes du SAPA signée le 22 octobre 2021.

Acquisitions postérieures au 31 janvier 2022

Le 30 novembre 2022, SUEZ SA a acquis l'ensemble des titres, soit 7 sociétés, et prêts intragroupes des actifs déchets dangereux en France détenus par le groupe Veolia pour un montant de 549 millions d'euros.

Le 5 décembre 2022, SUEZ SA a fait une augmentation de capital de SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd pour un montant de 1 698,8 millions d'euros dans le but d'acquérir l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni. Le même jour, SUEZ SA a acquis l'ensemble des prêts et comptes courants intragroupes des actifs déchets au Royaume Uni détenus par le groupe Veolia pour un montant de 576 millions d'euros.

Evolution du capital et actionnariat salarié

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, une augmentation de capital de la Société a eu lieu le 28 janvier 2022 pour un montant nominal total de 38 241 722,73 € par voie d'émission de 3 824 172 273 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 3 785 930 550,27 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à libérer en numéraire.

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France du groupe Veolia dans le cadre des engagements pris par ce dernier auprès de la Commission européenne, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Le 29 novembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a eu lieu pour un montant nominal de 16 180 852,05 € par voie d'émission de 1 618 085 205 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 1 601 904 352,95 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Le 01 décembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a été effectué pour un montant nominal de 7 319 147,88 € par voie d'émission de 731 914 788 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 724 595 640,12 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Dans le cadre de la formule « Go SUEZ Réinvest » réservée aux salariés, il a été procédé le 02 décembre 2022 à une augmentation de capital en numéraire pour un montant nominal de 431 672,19 € par voie d'émission de 43 167 219 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 42 735 546,81 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
De plus, dans le cadre de cette offre, il a été décidé d'attribuer gratuitement 1,2 action de préférence de catégorie A par action ordinaire souscrite, ce qui correspond à l'attribution de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A. Pour se faire, une émission de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A de 0,01 € de valeur nominale chacune a eu lieu. Le capital social a été ainsi crédité d'un montant de 518 006,62 euros par imputation sur le compte de réserves.

Evolution de l'endettement

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, SUEZ SA a émis le 31 janvier 2022 des financements pour un montant de 4,451 milliards d'euros correspondent à :

- Prêt Bridge (2 250 m €) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 250 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à 12 mois de la date de clôture de l'acquisition du périmètre

constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire 31 janvier 2023, pouvant être prolongée de 6 ou 12 mois, soit jusqu'au 31/01/2024. Ce prêt a été remboursé le 24 mai 2022.

- Prêt à Terme (2 061 m€) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 061 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à trois ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire, 31 janvier 2025, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2027. Ce prêt a été remboursé en 2 temps, le 24 mai 2022 pour 326,6 millions d'euros et le solde le 03 novembre 2022 pour 1 734,2 millions d'euros.
- Facilité de crédit renouvelable (140 m €) - Représente le montant tiré au 31 janvier 2022 au titre de la facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros dans le cadre de l'accord de crédit, avec une date de résiliation initiale fixée à cinq ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, soit le 31 janvier 2027, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2029. Les 140 millions d'euros ont été remboursés le 29 avril 2022. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit renouvelable est toujours active. Cf Note 16 : Engagements Hors Bilan.

Le 24 mai 2022, SUEZ a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros et a remboursé le Prêt Bridge de 2 250 millions d'euros et une partie du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 326,6 millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en trois souches :

- 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
- 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
- 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%

Le 03 novembre 2022, SUEZ a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros et a remboursé le solde du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 1 734,2millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en deux souches :

- 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
- 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France SUEZ SA a contracté le 05 décembre 2022 un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid–19, qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, a eu un impact conséquent sur l'année 2021 et 2022, sur l'économie mondiale.
Au cas particulier de la société SUEZ SA, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2022.
Les évènements liés à la situation en Ukraine et les sanctions appliquées à la Russie n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France au 31 décembre 2022 selon le règlement comptable ANC 2016-07 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Pour rappel, l'exercice clos au 31 décembre 2021 avait une durée de 3 mois qui couvrait la période du 1er octobre au 31 décembre 2021.

Les comptes de SUEZ SA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ via la société SUEZ Holding (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres testée au 31 décembre 2022 correspond à la valeur ajustée. Les parties envisagent la nomination d'un évaluateur pour l'allocation du prix définitif par entité juridique du Nouveau SUEZ.

Les sociétés portant les périmètres des activités des déchets dangereux en France et des activités des déchets au Royaume Unis, acquises respectivement le 30 novembre 2022 et le 05 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation au 31 décembre 2022.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les

créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 16 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) n'a pas d'impact pour SUEZ SA sur l'exercice 2022.

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 2 sociétés sur l'exercice 2022.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	48 853,2	-	122,4	-	48 975,6
Mise au rebut	(12 988,2)	-	-	-	(12 988,2)
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**35 865,1**	**-**	**122,4**	**-**	**35 987,4**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**7 030,6**	**2 807,3**	**2 379,4**	**21 649,6**	**33 866,9**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	11 771,3	-	41,8		11 813,1
Reprises	(2 377,0)	-	-		(2 377,0)
Au 31 déc. 2022	**9 394,3**	**-**	**41,8**	**-**	**9 436,1**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	1 313,5	735,5	735,3		2 784,4
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2022	**1 313,5**	**735,5**	**735,3**	**-**	**2 784,4**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**26 470,7**	**-**	**80,6**	**-**	**26 551,3**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**5 717,1**	**2 071,7**	**1 644,1**	**21 649,6**	**31 082,5**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie « RH4HALL » pour un montant de 10,6 millions d'euros.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	24 463,4	(10,0)	24 453,4
Titres de participation	**-**	**9 351 638,1**	**(10,0)**	**9 351 628,1**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 420 268,0**	**(428 162,9)**	**10 992 105,0**

Les sociétés acquises en 2022 :

Sociétés	Prix d'acquisition des titres de participation en euros
SUEZ International SAS	2 470 716 272,60
SUEZ Eau France	2 560 381 797,00
SUEZ RV France	1 888 579 191,04
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	1 731 235 015,91
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	148 235 234,32
SEDA	152 934 206,77
Suez RR IWS Minerals	142 079 539,91
Occitanis	84 007 115,54
Suez RR IWS Chemicals France	65 436 354,74
INFLOWMATIX	20 889 191,51
Suez Ré	19 795 782,45
SUEZ Smart Solution	18 242 441,58
SAFEGE	19 324 926,70
SUEZ WODA	7 883 854,57
ASIM	8 138 620,12
AQUA RD	3 862 802,44
SEN'EAU - Eau du Sénégal	2 940 796,11
SCORI Est	2 368 986,06
LEMS	2 167 314,52
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	1 242 466,87
IWS France	1 000 000,00
SCI laterre	102 360,00
SERPRAM (Serv y Proy Ambientales)	55 923,76
SUEZ Investissement Local	7 919,30
SUEZ VENTURES	1,00
ORIGINS	1,00
SUEZ Advanced Fire Engineering	1,00
Total	**9 351 628 116,82**

La société Air Data Applications et services a été cédée pour 10 milliers d'euros.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2022 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ International SAS	896 312 838,91
SUEZ RV France	500 295 833,33
SUEZ RR UK	200 471 716,83
SUEZ VENTURES	24 269 807,35
SAFEGE	7 075 801,84
SUEZ (Asia Pacific) Limited	6 361 518,92
SEN'EAU - Eau du Sénégal	4 679 936,41
SUEZ Arabia	947 416,07
INFLOWMATIX	29 528,22
Total	**1 640 444 397,88**

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	-	-	-
Titres de participations non consolidés	-	(20 889,2)	-	(20 889,2)
Titres de participation	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**

La dépréciation de 20,9 millions d'euros concerne principalement la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	3 574,2	(10,0)	3 564,2
Titres de participation	**-**	**9 330 748,9**	**(10,0)**	**9 330 738,9**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 441 157,1**	**(428 162,9)**	**10 971 215,8**

Le poste « Autres » est principalement constitué de dépôts et cautions.

NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2022	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	168 054,8	1 472 389,6
Actif Immobilisé	**1 640 444,4**	**168 054,8**	**1 472 389,6**
Avances et acomptes versés sur commandes	3 041,7	3 041,7	-
Créances clients et comptes rattachés	102 579,9	102 579,9	-
Autres créances	67 102,5	67 102,5	-
Comptes courants de filiales	545 154,0	545 154,0	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	72 020,5	72 020,5	-
Actif Circulant	**789 898,6**	**789 898,6**	**-**
Créances	**2 430 343,0**	**957 953,4**	**1 472 389,6**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	21 732,4	20 278,2
Charges constatées d'avance	3 118,3	-
Comptes de régularisation actif	**24 850,7**	**20 278,2**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance exploitation	276 385,0	-
Comptes de régularisation passif	**276 385,0**	**-**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2022. Ces soultes sont étalées sur la durée du prêt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	84 672,0	92 646,5
Dettes fiscales et sociales	29 574,3	-
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	10 577,5	-
Instruments de trésorerie	2 114,1	-
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**126 938,1**	**92 646,5**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 736,4	-
Factures à émettre sur créances clients	89 718,8	-
Instruments de trésorerie	50 251,4	-
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**150 706,5**	**-**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2022 de 6 272 840 147 actions ordinaires, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**37,0**	**-**	**(41 106,9)**	**(21 309,7)**	**(62 379,6)**
Affectation du résultat 2021	-	-	(21 309,7)	21 309,7	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-	-	-	-	-
Primes distribuées au titre de l'exercice 2022	-		-	-	-
Augmentations de capital 2022	62 691,4	6 154 648,1	-	-	6 217 339,5
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	(242 986,9)	(242 986,9)
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2022
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	-	-	-	-
Provisions pour risques sur filiales	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Autres provisions pour risques	-	(4 433,6)	-	(4 433,6)
Total	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation		-	-	
Résultat financier		(4 433,6)	-	
Résultat exceptionnel		-	-	
Total		**(4 433,6)**	-	

Ce poste recouvre principalement les provisions pour perte latente de change sur les emprunts en devises à hauteur de 4,4 millions d'euros. (Cf Note 10 Ecarts de Conversion)

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Emprunts obligataires	4 353 715,1	
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	1 200 000,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 553 715,2**	**-**
Comptes courants auprès des parties liées	484 332,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**484 332,9**	**-**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 038 048,1**	**-**

Les emprunts obligataires d'un montant de 4,354 milliards d'euros, dont 53,7 millions d'intérêts courus, correspondent aux financements suivants :

- Le 24 mai 2022, SUEZ SA a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros. Il se décomposent en trois souches :
 - 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
 - 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
 - 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%
- Le 03 novembre 2022, SUEZ SA a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros. Il se décomposent en deux souches :
 - 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
 - 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Le 05 décembre 2022, SUEZ SA a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

Le montant de 484,3 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 239,9 millions d'euros et SUEZ EAU France pour 162,9 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2022	Date d'exigibilité 2023	De 2024 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires	4 353 715,1	53 715,1	-	4 300 000,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200 000,0	-	1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	484 332,9	484 332,9	-	-
Dettes financières	**6 038 048,0**	**538 048,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**92 271,3**	**92 271,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**64 031,0**	**64 031,0**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 941,3	10 941,3	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	23 612,0	23 612,0	-	-
Autres dettes	455 002,3	455 002,3	-	-
Autres dettes	**489 555,6**	**489 555,6**	**-**	**-**
Total	**6 683 906,0**	**1 183 906,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**

Les 53,7 millions d'euros correspondent aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2022 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	4 431,1	
Créances clients et comptes rattachés	2,5	
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,2
Total Ecarts de conversion	**4 433,6**	**1,2**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2022, une perte latente de 4,4 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling. Une provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 197 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	64 124,7	21 289,7
Total	**64 124,7**	**21 289,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ. Les frais correspondent principalement aux charges lies aux acquisitions et charges de séparation avec Véolia.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 22,7 millions d'euros et de SUEZ Holding pour 11 millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Dividendes	-	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	27 566,8	-
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(55 034,0)	-
Résultat de change	4 814,1	-
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(36 830,8)	-
Total	**(59 483,9)**	**-**

Le montant des intérêts nets sur dettes de 55 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 36,8 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 611,2)	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	(20 889,2)	-
Autres	(51 461,4)	(21 289,7)
Total	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie RH4HALL pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 20,9 millions d'euros correspondent principalement à la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

En ce qui concerne les autres charges exceptionnelles pour 51,4 millions d'euros, elles correspondent principalement aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 51,1 millions.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Impôts sur les sociétés	(25 085,4)	-
Crédits d'impôts	2 746,6	-
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**(22 338,8)**	**-**
Charges d'impôts	(22 338,8)	-

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice se composent du crédit d'impôt recherche pour 2,1 millions d'euros et du crédit d'impôts mécénat pour 0,7 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	(137 686,4)	(22 338,8)	(160 025,2)
Résultat exceptionnel	(82 961,7)	-	(82 961,7)
Résultat net	**(220 648,1)**	**(22 338,8)**	**(242 986,9)**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Déficits reportables	-	20
Reports déficitaires (bases)	**-**	**20**
Participation des salariés	1 451	-
Provision pour risques et charges	2 140	-
Opérations financières	281 093	-
Autres provisions non déductibles	71 222	62 397
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**355 906**	**62 397**
Ecarts de Conversion passif	1	-
Autres	**1**	**-**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**355 907**	**62 397**
TOTAL (bases)	**355 907**	**62 417**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 355,9 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 91,9 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2022.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	109,3	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	(1,6)	
Devise CLP	505,1	-	-	-	505,1	(33,8)	
Devise CNY	8 331,5	-	-	-	8 331,5	147,3	
Devise CZK	1 961,1	-	-	-	1 961,1	(25,9)	
Devise GBP	2 794 624,5	-	-	-	2 794 624,5	36 537,8	
Devise HKD	23 520,2	-	-	-	23 520,2	1 049,8	
Devise PLN	135,5	-	-	-	135,5	(0,1)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	104,9	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	(20,2)	
Devise SAR	6 658,6	-	-	-	6 658,6	267,6	
Devise USD	75 841,3	-	-	-	75 841,3	1 318,2	
Devise ZAR	9,2	-	-	-	9,2	0,0	
TOTAL EN EUROS	**2 925 909,2**	**-**	**-**	**-**	**2 925 909,2**	**39 453,2**	

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AUD	24 728,4	-	-	-	24 728,4	(928,7)	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	(109,3)	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	1,6	
Devise CNY	1 919,2	-	-	-	1 919,2	(57,6)	
Devise CZK	1 824,5	-	-	-	1 824,5	24,2	
Devise GBP	2 215 284,6	-	-	-	2 215 284,6	3 740,0	
Devise HKD	12 625,8	-	-	-	12 625,8	(741,0)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	(104,9)	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	20,2	
Devise SAR	3 814,4	-	-	-	3 814,4	(47,3)	
Devise SGD	2 123,9				2 123,9	(34,3)	
Devise USD	75 841,3				75 841,3	(1 318,2)	
Devise ZAR	9,2				9,2	(0,0)	
TOTAL EN EUROS	**2 352 493,3**	**-**	**-**	**-**	**2 352 493,3**	**444,8**	

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	163 193,7	82 423,1	80 770,6	-
TOTAL	**163 193,7**	**82 423,1**	**80 770,6**	**-**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Engagements de location simple (1)	61 447,0	25 251,0	36 196,0	-
TOTAL	**61 447,0**	**25 251,0**	**36 196,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 130,0	2 130,0	-	-
TOTAL	**2 130,0**	**2 130,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilis	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2022
Retraites (1)	-	6 070,1	6 070,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	273,1	273,1
TOTAL	**-**	**6 343,2**	**6 343,2**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.
(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,3 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Effectif fin de période		
Exécution	31	-
Maîtrise	80	-
Cadres	331	-
Total	**442**	-
Effectif moyen en ETP		
Exécution	27	-
Maîtrise	79	-
Cadres	307	-
Total	**413**	-

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 327 174,7	24 453,4
Créances rattachées à des participations	1 640 414,9	29,5
Créances clients et comptes rattachés	100 907,0	-
Autres créances	14 919,9	-
Comptes courants débiteurs avec SUEZ Holding	22 584,0	
Comptes courants débiteurs des filiales	522 570,0	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(484 332,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(28 856,3)	-
Dettes sur immobilisations	(2 275,8)	-
Dividendes reçus		
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 546,7	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	2 906,4	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,9 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 28,8 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers de devises

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2022	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2022 Brut (3)	Provision (3)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 627 824 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(5 940)	67,0%	19 325	-	(57)	31 déc.2022
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 669 241	100,0%	2 470 716	-	6 440	31 déc.2022
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	0	100,0%	148 235	-	34 129	31 déc.2022
SUEZ Eau France	EUR	422 224	148 360	100,0%	2 560 382	-	(20 050)	31 déc.2022
SUEZ WODA	PLN	1 100	16 848	100,0%	7 884	-	1 030	31 déc.2022
AQUA RD	PLN	688	8 505	100,0%	3 863	-	363	31 déc.2022
ASIM	MXN	106 645	237 398	100,0%	8 139	-	(43 988)	31 déc.2022
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	1 891	100,0%	1 731 235	-	203	31 déc.2022
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	12 799	100,0%	0	-	(1 024)	31 déc.2022
Suez Ré	EUR	19 600	46 542	100,0%	19 796	-	12 991	31 déc.2022
INFLOWMATIX	GBP	12 303	(446)	100,0%	20 889	(20 889)	(12 749)	31 déc.2022
SUEZ RV France	EUR	28 798	1 300 565	100,0%	1 888 579	-	(55 908)	31 déc.2022
SEDA	EUR	39	10 020	100,0%	152 934	-	3 393	31 déc.2022
Occitanis	EUR	38	287	100,0%	84 007	-	2 346	31 déc.2022
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(15 933)	100,0%	142 080	-	18 800	31 déc.2022
IWS France	EUR	1 000	(632)	100,0%	1 000	-	(3 196)	31 déc.2022
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(7 847)	100,0%	65 436	-	(1 094)	31 déc.2022
SCORI Est	EUR	2 985	(614)	100,0%	2 369	-	(197)	31 déc.2022
LEMS	CHF	100	2 407	100,0%	2 167	-	111	31 déc.2022

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)

Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**22 592**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2022.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 septembre 2022, SUEZ SA a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé GO SUEZ.
Ce plan s'est adressé aux salariés des entités françaises et étrangères du Groupe.
Le période de souscription a été ouverte du 25 novembre 2022 au 08 décembre 2022.
Plus de 12 000 salariés ont manifesté leur souhait d'investir ; soit un taux de 40%.

L'opération s'est débouclée le 06 janvier 2023. Elle a eu pour conséquence une augmentation de capital de 1,03 millions d'euros et la création de 102 929 373 nouvelles actions.

Réalisation effective, en date du 27 janvier 2023, de l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Par ailleurs, en février et en mars 2023, la société Suez a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.

L'ajustement de prix d'acquisition du Nouveau SUEZ a été agréé entre SUEZ SA et Véolia en mars 2023 pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out seront payés ultérieurement.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

DE LA SOCIETE

Suez SA

Certifié conforme
à l'original

Vincent FRETIN
Directeur Juridique Corporate

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 3
BILAN PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT 5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 6
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 7
CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 8
REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 12
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES 13
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES 14
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION 14
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR 15
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES 15
NOTE 7 : PROVISIONS 15
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES 16
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES 16
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION 17
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION 17
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES 17
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION 17
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES 18
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
NOTE 18 : EFFECTIFS 21
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES 21
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS 22
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 22
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 22

l'article comptable
à l'original

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2021 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**35 987,4**	**(9 436,1)**	**26 551,3**	**-**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**33 866,9**	**(2 784,4)**	**31 082,5**	**-**
Participations		9 351 628,1	(20 889,2)	9 330 738,9	-
Créances rattachées à des participations		1 640 444,4	-	1 640 444,4	-
Autres immobilisations financières		32,5	-	32,5	-
Immobilisations financières	**Note 2**	**10 992 105,0**	**(20 889,2)**	**10 971 215,8**	**-**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**11 061 959,4**	**(33 109,7)**	**11 028 849,7**	**-**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 041,7**	**-**	**3 041,7**	**-**
Créances clients et comptes rattachés		102 579,9	-	102 579,9	-
Autres créances		67 102,5	-	67 102,5	9 951,7
Comptes courants		545 154,0	(6 730,6)	538 423,4	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		72 020,5	-	72 020,5	-
Créances		**786 856,9**	**(6 730,6)**	**780 126,3**	**9 951,7**
Disponibilités		1 013 672,8	-	1 013 672,8	37,0
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Comptes financiers		**1 013 672,8**	**-**	**1 013 672,8**	**37,0**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**24 850,7**	**-**	**24 850,7**	**20 278,2**
Primes de remboursement des obligations		**21 724,0**	**-**	**21 724,0**	**-**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**1 850 146,1**	**(6 730,6)**	**1 843 415,4**	**30 266,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**4 433,6**	**-**	**4 433,6**	**-**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**12 916 539,1**	**(39 840,3)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		62 728,4	37,0
Primes liées au capital social		6 154 648,1	-
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		(62 416,6)	(41 106,9)
Résultat de l'exercice		(242 986,9)	(21 309,7)
Capitaux propres	**I Note 6**	**5 911 973,0**	**(62 379,6)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 433,6	-
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**4 433,6**	**-**
DETTES			
Emprunts obligataires		4 353 715,1	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		484 332,9	-
Dettes Financières	**Note 8**	**6 038 048,1**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 271,3	92 646,5
Dettes fiscales et sociales		64 031,0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 941,3	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie		23 612,0	-
Autres dettes		455 002,3	-
Dettes d'exploitation		**645 857,9**	**92 646,5**
DETTES	**III Note 9**	**6 683 906,0**	**92 646,5**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 385,0**	**-**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**1,2**	**-**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prestations de services	**Note 11**	195 998,3	-
Autres produits	**Note 11**	591,6	-
Subventions d'exploitation		116,2	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	64 124,7	21 289,7
Produits d'exploitation		**260 830,9**	**21 289,7**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(209 047,0)	(21 309,7)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 614,0)	-
Rémunérations		(42 383,9)	-
Charges sociales et assimilées		(20 864,5)	-
Dotation aux amortissements et dépréciations		(14 597,5)	-
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(34 075,7)	-
Charges d'exploitation		**(337 582,6)**	**(21 309,7)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(76 751,8)**	**(20,0)**
Produits financiers des participations		-	-
Autres produits financiers		13 200,0	-
Autres intérêts et produits assimilés		39 471,8	-
Différences positives de change		27 727,8	-
Produits financiers		**80 399,6**	-
Intérêts et charges assimilées		(80 139,0)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(36 830,8)	-
Différences négatives de change	**Note 13**	(22 913,8)	-
Charges financières		**(139 883,5)**	-
RESULTAT FINANCIER	**Note 14**	**(59 483,9)**	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**(136 235,6)**	**(20,0)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Produits exceptionnels		**10,0**	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(51 461,4)	(21 289,7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(10 621,2)	-
Dotation aux amortissements et provisions		(20 889,2)	-
Charges exceptionnelles		**(82 971,7)**	**(21 289,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**(1 450,7)**	-
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**(22 338,8)**	-
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**(242 986,9)**	**(21 309,7)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	(242 986,9)	(62 416,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	46 651,0	-
Plus ou moins value de cessions	10 611,2	-
Marge brute d'autofinancement	**(185 724,8)**	**(62 416,6)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	315 344,2	82 694,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**129 619,4**	**20 278,2**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(82 842,5)	-
Acquisitions de titres de participation	(7 432 810,6)	-
Produits nets des cessions d'actifs	-	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(1 918 827,5)	-
Variation des créances rattachées à des participations	(1 640 444,4)	-
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	10,0	-
Variation des autres immobilisations financières	(32,5)	-
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(11 074 947,5)**	**-**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	6 217 339,5	37,0
Variation des dettes financières	5 502 362,5	-
Variation des comptes courants	(60 821,1)	-
Intérêts courus & commissions	304 515,5	(20 278,2)
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**11 963 396,4**	**(20 241,2)**
Incidence des variations de cours des devises	(4 432,4)	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**1 013 635,8**	**37,0**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**37,0**	**-**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration a procédé au changement de dénomination sociale de SUEZ BIDCO pour SUEZ SA.

Evolution du portefeuille de participations et autres actifs acquis / passifs repris dans le cadre de l'acquisition du Nouveau SUEZ le 31 janvier 2022

SUEZ SA a acquis le 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros 20 entités contrôlées, des actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'ancien Groupe Suez dont 215,2 millions d'euros se traduisant par l'augmentation de capital de SUEZ ANZ Holding Pty Ltd pour l'acquisition des activités australiennes.

L'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ par SUEZ SA a été réalisée conformément aux termes du SAPA signée le 22 octobre 2021.

Acquisitions postérieures au 31 janvier 2022

Le 30 novembre 2022, SUEZ SA a acquis l'ensemble des titres, soit 7 sociétés, et prêts intragroupes des actifs déchets dangereux en France détenus par le groupe Veolia pour un montant de 549 millions d'euros.

Le 5 décembre 2022, SUEZ SA a fait une augmentation de capital de SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd pour un montant de 1 698,8 millions d'euros dans le but d'acquérir l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni. Le même jour, SUEZ SA a acquis l'ensemble des prêts et comptes courants intragroupes des actifs déchets au Royaume Uni détenus par le groupe Veolia pour un montant de 576 millions d'euros.

Evolution du capital et actionnariat salarié

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, une augmentation de capital de la Société a eu lieu le 28 janvier 2022 pour un montant nominal total de 38 241 722,73 € par voie d'émission de 3 824 172 273 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 3 785 930 550,27 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à libérer en numéraire.

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France du groupe Veolia dans le cadre des engagements pris par ce dernier auprès de la Commission européenne, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Le 29 novembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a eu lieu pour un montant nominal de 16 180 852,05 € par voie d'émission de 1 618 085 205 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 1 601 904 352,95 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Le 01 décembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a été effectué pour un montant nominal de 7 319 147,88 € par voie d'émission de 731 914 788 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 724 595 640,12 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Dans le cadre de la formule « Go SUEZ Réinvest » réservée aux salariés, il a été procédé le 02 décembre 2022 à une augmentation de capital en numéraire pour un montant nominal de 431 672,19 € par voie d'émission de 43 167 219 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 42 735 546,81 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
De plus, dans le cadre de cette offre, il a été décidé d'attribuer gratuitement 1,2 action de préférence de catégorie A par action ordinaire souscrite, ce qui correspond à l'attribution de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A. Pour se faire, une émission de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A de 0,01 € de valeur nominale chacune a eu lieu. Le capital social a été ainsi crédité d'un montant de 518 006,62 euros par imputation sur le compte de réserves.

Evolution de l'endettement

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, SUEZ SA a émis le 31 janvier 2022 des financements pour un montant de 4,451 milliards d'euros correspondent à :

- Prêt Bridge (2 250 m €) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 250 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à 12 mois de la date de clôture de l'acquisition du périmètre

constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire 31 janvier 2023, pouvant être prolongée de 6 ou 12 mois, soit jusqu'au 31/01/2024. Ce prêt a été remboursé le 24 mai 2022.

- Prêt à Terme (2 061 m€) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 061 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à trois ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire, 31 janvier 2025, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2027. Ce prêt a été remboursé en 2 temps, le 24 mai 2022 pour 326,6 millions d'euros et le solde le 03 novembre 2022 pour 1 734,2 millions d'euros.
- Facilité de crédit renouvelable (140 m €) - Représente le montant tiré au 31 janvier 2022 au titre de la facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros dans le cadre de l'accord de crédit, avec une date de résiliation initiale fixée à cinq ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, soit le 31 janvier 2027, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2029. Les 140 millions d'euros ont été remboursés le 29 avril 2022. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit renouvelable est toujours active. Cf Note 16 : Engagements Hors Bilan.

Le 24 mai 2022, SUEZ a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros et a remboursé le Prêt Bridge de 2 250 millions d'euros et une partie du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 326,6 millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en trois souches :

- 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
- 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
- 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%

Le 03 novembre 2022, SUEZ a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros et a remboursé le solde du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 1 734,2millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en deux souches :

- 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
- 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France SUEZ SA a contracté le 05 décembre 2022 un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid–19, qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, a eu un impact conséquent sur l'année 2021 et 2022, sur l'économie mondiale.
Au cas particulier de la société SUEZ SA, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2022.
Les évènements liés à la situation en Ukraine et les sanctions appliquées à la Russie n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France au 31 décembre 2022 selon le règlement comptable ANC 2016-07 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Pour rappel, l'exercice clos au 31 décembre 2021 avait une durée de 3 mois qui couvrait la période du 1er octobre au 31 décembre 2021.

Les comptes de SUEZ SA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ via la société SUEZ Holding (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres testée au 31 décembre 2022 correspond à la valeur ajustée. Les parties envisagent la nomination d'un évaluateur pour l'allocation du prix définitif par entité juridique du Nouveau SUEZ.

Les sociétés portant les périmètres des activités des déchets dangereux en France et des activités des déchets au Royaume Unis, acquises respectivement le 30 novembre 2022 et le 05 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation au 31 décembre 2022.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les

créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 16 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) n'a pas d'impact pour SUEZ SA sur l'exercice 2022.

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 2 sociétés sur l'exercice 2022.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	48 853,2	-	122,4	-	48 975,6
Mise au rebut	(12 988,2)	-	-	-	(12 988,2)
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**35 865,1**	**-**	**122,4**	**-**	**35 987,4**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**7 030,6**	**2 807,3**	**2 379,4**	**21 649,6**	**33 866,9**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	11 771,3	-	41,8		11 813,1
Reprises	(2 377,0)	-	-		(2 377,0)
Au 31 déc. 2022	**9 394,3**	**-**	**41,8**	**-**	**9 436,1**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	1 313,5	735,5	735,3		2 784,4
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2022	**1 313,5**	**735,5**	**735,3**	**-**	**2 784,4**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**26 470,7**	**-**	**80,6**	**-**	**26 551,3**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**5 717,1**	**2 071,7**	**1 644,1**	**21 649,6**	**31 082,5**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie « RH4HALL » pour un montant de 10,6 millions d'euros.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	24 463,4	(10,0)	24 453,4
Titres de participation	**-**	**9 351 638,1**	**(10,0)**	**9 351 628,1**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 420 268,0**	**(428 162,9)**	**10 992 105,0**

Les sociétés acquises en 2022 :

Sociétés	Prix d'acquisition des titres de participation en euros
SUEZ International SAS	2 470 716 272,60
SUEZ Eau France	2 560 381 797,00
SUEZ RV France	1 888 579 191,04
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	1 731 235 015,91
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	148 235 234,32
SEDA	152 934 206,77
Suez RR IWS Minerals	142 079 539,91
Occitanis	84 007 115,54
Suez RR IWS Chemicals France	65 436 354,74
INFLOWMATIX	20 889 191,51
Suez Ré	19 795 782,45
SUEZ Smart Solution	18 242 441,58
SAFEGE	19 324 926,70
SUEZ WODA	7 883 854,57
ASIM	8 138 620,12
AQUA RD	3 862 802,44
SEN'EAU - Eau du Sénégal	2 940 796,11
SCORI Est	2 368 986,06
LEMS	2 167 314,52
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	1 242 466,87
IWS France	1 000 000,00
SCI laterre	102 360,00
SERPRAM (Serv y Proy Ambientales)	55 923,76
SUEZ Investissement Local	7 919,30
SUEZ VENTURES	1,00
ORIGINS	1,00
SUEZ Advanced Fire Engineering	1,00
Total	**9 351 628 116,82**

La société Air Data Applications et services a été cédée pour 10 milliers d'euros.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2022 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ International SAS	896 312 838,91
SUEZ RV France	500 295 833,33
SUEZ RR UK	200 471 716,83
SUEZ VENTURES	24 269 807,35
SAFEGE	7 075 801,84
SUEZ (Asia Pacific) Limited	6 361 518,92
SEN'EAU - Eau du Sénégal	4 679 936,41
SUEZ Arabia	947 416,07
INFLOWMATIX	29 528,22
Total	**1 640 444 397,88**

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	-	-	-
Titres de participations non consolidés	-	(20 889,2)	-	(20 889,2)
Titres de participation	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**

La dépréciation de 20,9 millions d'euros concerne principalement la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	3 574,2	(10,0)	3 564,2
Titres de participation	**-**	**9 330 748,9**	**(10,0)**	**9 330 738,9**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 441 157,1**	**(428 162,9)**	**10 971 215,8**

Le poste « Autres » est principalement constitué de dépôts et cautions.

NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2022	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	168 054,8	1 472 389,6
Actif Immobilisé	**1 640 444,4**	**168 054,8**	**1 472 389,6**
Avances et acomptes versés sur commandes	3 041,7	3 041,7	-
Créances clients et comptes rattachés	102 579,9	102 579,9	-
Autres créances	67 102,5	67 102,5	-
Comptes courants de filiales	545 154,0	545 154,0	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	72 020,5	72 020,5	-
Actif Circulant	**789 898,6**	**789 898,6**	**-**
Créances	**2 430 343,0**	**957 953,4**	**1 472 389,6**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	21 732,4	20 278,2
Charges constatées d'avance	3 118,3	-
Comptes de régularisation actif	**24 850,7**	**20 278,2**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance exploitation	276 385,0	-
Comptes de régularisation passif	**276 385,0**	**-**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2022. Ces soultes sont étalées sur la durée du prêt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	84 672,0	92 646,5
Dettes fiscales et sociales	29 574,3	-
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	10 577,5	-
Instruments de trésorerie	2 114,1	-
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**126 938,1**	**92 646,5**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 736,4	-
Factures à émettre sur créances clients	89 718,8	-
Instruments de trésorerie	50 251,4	-
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**150 706,5**	**-**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2022 de 6 272 840 147 actions ordinaires, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**37,0**	**-**	**(41 106,9)**	**(21 309,7)**	**(62 379,6)**
Affectation du résultat 2021	-	-	(21 309,7)	21 309,7	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-	-	-	-	-
Primes distribuées au titre de l'exercice 2022	-		-	-	-
Augmentations de capital 2022	62 691,4	6 154 648,1	-	-	6 217 339,5
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	(242 986,9)	(242 986,9)
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2022
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	-	-	-	-
Provisions pour risques sur filiales	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Autres provisions pour risques	-	(4 433,6)	-	(4 433,6)
Total	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation		-	-	
Résultat financier		(4 433,6)	-	
Résultat exceptionnel		-	-	
Total		**(4 433,6)**	-	

Ce poste recouvre principalement les provisions pour perte latente de change sur les emprunts en devises à hauteur de 4,4 millions d'euros. (Cf Note 10 Ecarts de Conversion)

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Emprunts obligataires	4 353 715,1	
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	1 200 000,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 553 715,2**	**-**
Comptes courants auprès des parties liées	484 332,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**484 332,9**	**-**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 038 048,1**	**-**

Les emprunts obligataires d'un montant de 4,354 milliards d'euros, dont 53,7 millions d'intérêts courus, correspondent aux financements suivants :

- Le 24 mai 2022, SUEZ SA a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros. Il se décomposent en trois souches :
 - 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
 - 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
 - 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%
- Le 03 novembre 2022, SUEZ SA a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros. Il se décomposent en deux souches :
 - 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
 - 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Le 05 décembre 2022, SUEZ SA a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

Le montant de 484,3 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 239,9 millions d'euros et SUEZ EAU France pour 162,9 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2022	Date d'exigibilité 2023	De 2024 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires	4 353 715,1	53 715,1	-	4 300 000,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200 000,0	-	1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	484 332,9	484 332,9	-	-
Dettes financières	**6 038 048,0**	**538 048,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**92 271,3**	**92 271,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**64 031,0**	**64 031,0**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 941,3	10 941,3	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	23 612,0	23 612,0	-	-
Autres dettes	455 002,3	455 002,3	-	-
Autres dettes	**489 555,6**	**489 555,6**	**-**	**-**
Total	**6 683 906,0**	**1 183 906,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**

Les 53,7 millions d'euros correspondent aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2022 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	4 431,1	
Créances clients et comptes rattachés	2,5	
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,2
Total Ecarts de conversion	**4 433,6**	**1,2**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2022, une perte latente de 4,4 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling. Une provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 197 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	64 124,7	21 289,7
Total	**64 124,7**	**21 289,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ. Les frais correspondent principalement aux charges lies aux acquisitions et charges de séparation avec Véolia.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 22,7 millions d'euros et de SUEZ Holding pour 11 millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Dividendes	-	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	27 566,8	-
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(55 034,0)	-
Résultat de change	4 814,1	-
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(36 830,8)	-
Total	**(59 483,9)**	**-**

Le montant des intérêts nets sur dettes de 55 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 36,8 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 611,2)	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	(20 889,2)	-
Autres	(51 461,4)	(21 289,7)
Total	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie RH4HALL pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 20,9 millions d'euros correspondent principalement à la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

En ce qui concerne les autres charges exceptionnelles pour 51,4 millions d'euros, elles correspondent principalement aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 51,1 millions.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Impôts sur les sociétés	(25 085,4)	-
Crédits d'impôts	2 746,6	-
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**(22 338,8)**	**-**
Charges d'impôts	(22 338,8)	-

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice se composent du crédit d'impôt recherche pour 2,1 millions d'euros et du crédit d'impôts mécénat pour 0,7 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	(137 686,4)	(22 338,8)	(160 025,2)
Résultat exceptionnel	(82 961,7)	-	(82 961,7)
Résultat net	**(220 648,1)**	**(22 338,8)**	**(242 986,9)**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Déficits reportables	-	20
Reports déficitaires (bases)	**-**	**20**
Participation des salariés	1 451	-
Provision pour risques et charges	2 140	-
Opérations financières	281 093	-
Autres provisions non déductibles	71 222	62 397
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**355 906**	**62 397**
Ecarts de Conversion passif	1	-
Autres	**1**	**-**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**355 907**	**62 397**
TOTAL (bases)	**355 907**	**62 417**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 355,9 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 91,9 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2022.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	109,3	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	(1,6)	
Devise CLP	505,1	-	-	-	505,1	(33,8)	
Devise CNY	8 331,5	-	-	-	8 331,5	147,3	
Devise CZK	1 961,1	-	-	-	1 961,1	(25,9)	
Devise GBP	2 794 624,5	-	-	-	2 794 624,5	36 537,8	
Devise HKD	23 520,2	-	-	-	23 520,2	1 049,8	
Devise PLN	135,5	-	-	-	135,5	(0,1)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	104,9	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	(20,2)	
Devise SAR	6 658,6	-	-	-	6 658,6	267,6	
Devise USD	75 841,3	-	-	-	75 841,3	1 318,2	
Devise ZAR	9,2	-	-	-	9,2	0,0	
TOTAL EN EUROS	**2 925 909,2**	**-**	**-**	**-**	**2 925 909,2**	**39 453,2**	

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AUD	24 728,4	-	-	-	24 728,4	(928,7)	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	(109,3)	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	1,6	
Devise CNY	1 919,2	-	-	-	1 919,2	(57,6)	
Devise CZK	1 824,5	-	-	-	1 824,5	24,2	
Devise GBP	2 215 284,6	-	-	-	2 215 284,6	3 740,0	
Devise HKD	12 625,8	-	-	-	12 625,8	(741,0)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	(104,9)	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	20,2	
Devise SAR	3 814,4	-	-	-	3 814,4	(47,3)	
Devise SGD	2 123,9				2 123,9	(34,3)	
Devise USD	75 841,3				75 841,3	(1 318,2)	
Devise ZAR	9,2				9,2	(0,0)	
TOTAL EN EUROS	**2 352 493,3**	**-**	**-**	**-**	**2 352 493,3**	**444,8**	

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	163 193,7	82 423,1	80 770,6	-
TOTAL	**163 193,7**	**82 423,1**	**80 770,6**	**-**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Engagements de location simple (1)	61 447,0	25 251,0	36 196,0	-
TOTAL	**61 447,0**	**25 251,0**	**36 196,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 130,0	2 130,0	-	-
TOTAL	**2 130,0**	**2 130,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilis	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2022
Retraites (1)	-	6 070,1	6 070,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	273,1	273,1
TOTAL	**-**	**6 343,2**	**6 343,2**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.
(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,3 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Effectif fin de période		
Exécution	31	-
Maîtrise	80	-
Cadres	331	-
Total	**442**	-
Effectif moyen en ETP		
Exécution	27	-
Maîtrise	79	-
Cadres	307	-
Total	**413**	-

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 327 174,7	24 453,4
Créances rattachées à des participations	1 640 414,9	29,5
Créances clients et comptes rattachés	100 907,0	-
Autres créances	14 919,9	-
Comptes courants débiteurs avec SUEZ Holding	22 584,0	
Comptes courants débiteurs des filiales	522 570,0	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(484 332,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(28 856,3)	-
Dettes sur immobilisations	(2 275,8)	-
Dividendes reçus		
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 546,7	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	2 906,4	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,9 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 28,8 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers de devises

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2022	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2022 Brut (3)	Provision (3)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 627 824 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(5 940)	67,0%	19 325	-	(57)	31 déc.2022
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 669 241	100,0%	2 470 716	-	6 440	31 déc.2022
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	0	100,0%	148 235	-	34 129	31 déc.2022
SUEZ Eau France	EUR	422 224	148 360	100,0%	2 560 382	-	(20 050)	31 déc.2022
SUEZ WODA	PLN	1 100	16 848	100,0%	7 884	-	1 030	31 déc.2022
AQUA RD	PLN	688	8 505	100,0%	3 863	-	363	31 déc.2022
ASIM	MXN	106 645	237 398	100,0%	8 139	-	(43 988)	31 déc.2022
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	1 891	100,0%	1 731 235	-	203	31 déc.2022
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	12 799	100,0%	0	-	(1 024)	31 déc.2022
Suez Ré	EUR	19 600	46 542	100,0%	19 796	-	12 991	31 déc.2022
INFLOWMATIX	GBP	12 303	(446)	100,0%	20 889	(20 889)	(12 749)	31 déc.2022
SUEZ RV France	EUR	28 798	1 300 565	100,0%	1 888 579	-	(55 908)	31 déc.2022
SEDA	EUR	39	10 020	100,0%	152 934	-	3 393	31 déc.2022
Occitanis	EUR	38	287	100,0%	84 007	-	2 346	31 déc.2022
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(15 933)	100,0%	142 080	-	18 800	31 déc.2022
IWS France	EUR	1 000	(632)	100,0%	1 000	-	(3 196)	31 déc.2022
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(7 847)	100,0%	65 436	-	(1 094)	31 déc.2022
SCORI Est	EUR	2 985	(614)	100,0%	2 369	-	(197)	31 déc.2022
LEMS	CHF	100	2 407	100,0%	2 167	-	111	31 déc.2022

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)

Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**22 592**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2022.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 septembre 2022, SUEZ SA a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé GO SUEZ.
Ce plan s'est adressé aux salariés des entités françaises et étrangères du Groupe.
Le période de souscription a été ouverte du 25 novembre 2022 au 08 décembre 2022.
Plus de 12 000 salariés ont manifesté leur souhait d'investir ; soit un taux de 40%.

L'opération s'est débouclée le 06 janvier 2023. Elle a eu pour conséquence une augmentation de capital de 1,03 millions d'euros et la création de 102 929 373 nouvelles actions.

Réalisation effective, en date du 27 janvier 2023, de l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Par ailleurs, en février et en mars 2023, la société Suez a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.

L'ajustement de prix d'acquisition du Nouveau SUEZ a été agréé entre SUEZ SA et Véolia en mars 2023 pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out seront payés ultérieurement.

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

DE LA SOCIETE

Suez SA

Certifié conforme
à l'original

Vincent FRETIN
Directeur Juridique Corporate

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 3
BILAN PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT 5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 6
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 7
CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 8
REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 12
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES 13
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES 14
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION 14
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR 15
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES 15
NOTE 7 : PROVISIONS 15
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES 16
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES 16
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION 17
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION 17
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES 17
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION 17
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES 18
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
NOTE 18 : EFFECTIFS 21
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES 21
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS 22
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 22
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 22

l'article comptable
à l'original

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2021 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**35 987,4**	**(9 436,1)**	**26 551,3**	**-**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**33 866,9**	**(2 784,4)**	**31 082,5**	**-**
Participations		9 351 628,1	(20 889,2)	9 330 738,9	-
Créances rattachées à des participations		1 640 444,4	-	1 640 444,4	-
Autres immobilisations financières		32,5	-	32,5	-
Immobilisations financières	**Note 2**	**10 992 105,0**	**(20 889,2)**	**10 971 215,8**	**-**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**11 061 959,4**	**(33 109,7)**	**11 028 849,7**	**-**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 041,7**	**-**	**3 041,7**	**-**
Créances clients et comptes rattachés		102 579,9	-	102 579,9	-
Autres créances		67 102,5	-	67 102,5	9 951,7
Comptes courants		545 154,0	(6 730,6)	538 423,4	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		72 020,5	-	72 020,5	-
Créances		**786 856,9**	**(6 730,6)**	**780 126,3**	**9 951,7**
Disponibilités		1 013 672,8	-	1 013 672,8	37,0
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Comptes financiers		**1 013 672,8**	**-**	**1 013 672,8**	**37,0**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**24 850,7**	**-**	**24 850,7**	**20 278,2**
Primes de remboursement des obligations		**21 724,0**	**-**	**21 724,0**	**-**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**1 850 146,1**	**(6 730,6)**	**1 843 415,4**	**30 266,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**4 433,6**	**-**	**4 433,6**	**-**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**12 916 539,1**	**(39 840,3)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		62 728,4	37,0
Primes liées au capital social		6 154 648,1	-
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		(62 416,6)	(41 106,9)
Résultat de l'exercice		(242 986,9)	(21 309,7)
Capitaux propres	**I Note 6**	**5 911 973,0**	**(62 379,6)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 433,6	-
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**4 433,6**	**-**
DETTES			
Emprunts obligataires		4 353 715,1	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		484 332,9	-
Dettes Financières	**Note 8**	**6 038 048,1**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 271,3	92 646,5
Dettes fiscales et sociales		64 031,0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 941,3	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie		23 612,0	-
Autres dettes		455 002,3	-
Dettes d'exploitation		**645 857,9**	**92 646,5**
DETTES	**III Note 9**	**6 683 906,0**	**92 646,5**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 385,0**	**-**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**1,2**	**-**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prestations de services	**Note 11**	195 998,3	-
Autres produits	**Note 11**	591,6	-
Subventions d'exploitation		116,2	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	64 124,7	21 289,7
Produits d'exploitation		**260 830,9**	**21 289,7**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(209 047,0)	(21 309,7)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 614,0)	-
Rémunérations		(42 383,9)	-
Charges sociales et assimilées		(20 864,5)	-
Dotation aux amortissements et dépréciations		(14 597,5)	-
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(34 075,7)	-
Charges d'exploitation		**(337 582,6)**	**(21 309,7)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(76 751,8)**	**(20,0)**
Produits financiers des participations		-	-
Autres produits financiers		13 200,0	-
Autres intérêts et produits assimilés		39 471,8	-
Différences positives de change		27 727,8	-
Produits financiers		**80 399,6**	-
Intérêts et charges assimilées		(80 139,0)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(36 830,8)	-
Différences négatives de change	**Note 13**	(22 913,8)	-
Charges financières		**(139 883,5)**	-
RESULTAT FINANCIER	**Note 14**	**(59 483,9)**	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**(136 235,6)**	**(20,0)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Produits exceptionnels		**10,0**	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(51 461,4)	(21 289,7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(10 621,2)	-
Dotation aux amortissements et provisions		(20 889,2)	-
Charges exceptionnelles		**(82 971,7)**	**(21 289,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**(1 450,7)**	-
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**(22 338,8)**	-
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**(242 986,9)**	**(21 309,7)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	(242 986,9)	(62 416,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	46 651,0	-
Plus ou moins value de cessions	10 611,2	-
Marge brute d'autofinancement	**(185 724,8)**	**(62 416,6)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	315 344,2	82 694,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**129 619,4**	**20 278,2**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(82 842,5)	-
Acquisitions de titres de participation	(7 432 810,6)	-
Produits nets des cessions d'actifs	-	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(1 918 827,5)	-
Variation des créances rattachées à des participations	(1 640 444,4)	-
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	10,0	-
Variation des autres immobilisations financières	(32,5)	-
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(11 074 947,5)**	**-**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	6 217 339,5	37,0
Variation des dettes financières	5 502 362,5	-
Variation des comptes courants	(60 821,1)	-
Intérêts courus & commissions	304 515,5	(20 278,2)
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**11 963 396,4**	**(20 241,2)**
Incidence des variations de cours des devises	(4 432,4)	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**1 013 635,8**	**37,0**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**37,0**	**-**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration a procédé au changement de dénomination sociale de SUEZ BIDCO pour SUEZ SA.

Evolution du portefeuille de participations et autres actifs acquis / passifs repris dans le cadre de l'acquisition du Nouveau SUEZ le 31 janvier 2022

SUEZ SA a acquis le 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros 20 entités contrôlées, des actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'ancien Groupe Suez dont 215,2 millions d'euros se traduisant par l'augmentation de capital de SUEZ ANZ Holding Pty Ltd pour l'acquisition des activités australiennes.

L'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ par SUEZ SA a été réalisée conformément aux termes du SAPA signée le 22 octobre 2021.

Acquisitions postérieures au 31 janvier 2022

Le 30 novembre 2022, SUEZ SA a acquis l'ensemble des titres, soit 7 sociétés, et prêts intragroupes des actifs déchets dangereux en France détenus par le groupe Veolia pour un montant de 549 millions d'euros.

Le 5 décembre 2022, SUEZ SA a fait une augmentation de capital de SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd pour un montant de 1 698,8 millions d'euros dans le but d'acquérir l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni. Le même jour, SUEZ SA a acquis l'ensemble des prêts et comptes courants intragroupes des actifs déchets au Royaume Uni détenus par le groupe Veolia pour un montant de 576 millions d'euros.

Evolution du capital et actionnariat salarié

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, une augmentation de capital de la Société a eu lieu le 28 janvier 2022 pour un montant nominal total de 38 241 722,73 € par voie d'émission de 3 824 172 273 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 3 785 930 550,27 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à libérer en numéraire.

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France du groupe Veolia dans le cadre des engagements pris par ce dernier auprès de la Commission européenne, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Le 29 novembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a eu lieu pour un montant nominal de 16 180 852,05 € par voie d'émission de 1 618 085 205 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 1 601 904 352,95 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Le 01 décembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a été effectué pour un montant nominal de 7 319 147,88 € par voie d'émission de 731 914 788 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 724 595 640,12 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Dans le cadre de la formule « Go SUEZ Réinvest » réservée aux salariés, il a été procédé le 02 décembre 2022 à une augmentation de capital en numéraire pour un montant nominal de 431 672,19 € par voie d'émission de 43 167 219 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 42 735 546,81 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
De plus, dans le cadre de cette offre, il a été décidé d'attribuer gratuitement 1,2 action de préférence de catégorie A par action ordinaire souscrite, ce qui correspond à l'attribution de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A. Pour se faire, une émission de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A de 0,01 € de valeur nominale chacune a eu lieu. Le capital social a été ainsi crédité d'un montant de 518 006,62 euros par imputation sur le compte de réserves.

Evolution de l'endettement

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, SUEZ SA a émis le 31 janvier 2022 des financements pour un montant de 4,451 milliards d'euros correspondent à :

- Prêt Bridge (2 250 m €) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 250 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à 12 mois de la date de clôture de l'acquisition du périmètre

constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire 31 janvier 2023, pouvant être prolongée de 6 ou 12 mois, soit jusqu'au 31/01/2024. Ce prêt a été remboursé le 24 mai 2022.

- Prêt à Terme (2 061 m€) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 061 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à trois ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire, 31 janvier 2025, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2027. Ce prêt a été remboursé en 2 temps, le 24 mai 2022 pour 326,6 millions d'euros et le solde le 03 novembre 2022 pour 1 734,2 millions d'euros.
- Facilité de crédit renouvelable (140 m €) - Représente le montant tiré au 31 janvier 2022 au titre de la facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros dans le cadre de l'accord de crédit, avec une date de résiliation initiale fixée à cinq ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, soit le 31 janvier 2027, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2029. Les 140 millions d'euros ont été remboursés le 29 avril 2022. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit renouvelable est toujours active. Cf Note 16 : Engagements Hors Bilan.

Le 24 mai 2022, SUEZ a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros et a remboursé le Prêt Bridge de 2 250 millions d'euros et une partie du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 326,6 millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en trois souches :

- 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
- 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
- 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%

Le 03 novembre 2022, SUEZ a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros et a remboursé le solde du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 1 734,2millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en deux souches :

- 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
- 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France SUEZ SA a contracté le 05 décembre 2022 un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid–19, qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, a eu un impact conséquent sur l'année 2021 et 2022, sur l'économie mondiale.
Au cas particulier de la société SUEZ SA, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2022.
Les évènements liés à la situation en Ukraine et les sanctions appliquées à la Russie n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France au 31 décembre 2022 selon le règlement comptable ANC 2016-07 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Pour rappel, l'exercice clos au 31 décembre 2021 avait une durée de 3 mois qui couvrait la période du 1er octobre au 31 décembre 2021.

Les comptes de SUEZ SA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ via la société SUEZ Holding (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres testée au 31 décembre 2022 correspond à la valeur ajustée. Les parties envisagent la nomination d'un évaluateur pour l'allocation du prix définitif par entité juridique du Nouveau SUEZ.

Les sociétés portant les périmètres des activités des déchets dangereux en France et des activités des déchets au Royaume Unis, acquises respectivement le 30 novembre 2022 et le 05 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation au 31 décembre 2022.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les

créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 16 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) n'a pas d'impact pour SUEZ SA sur l'exercice 2022.

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 2 sociétés sur l'exercice 2022.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	48 853,2	-	122,4	-	48 975,6
Mise au rebut	(12 988,2)	-	-	-	(12 988,2)
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**35 865,1**	**-**	**122,4**	**-**	**35 987,4**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**7 030,6**	**2 807,3**	**2 379,4**	**21 649,6**	**33 866,9**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	11 771,3	-	41,8		11 813,1
Reprises	(2 377,0)	-	-		(2 377,0)
Au 31 déc. 2022	**9 394,3**	**-**	**41,8**	**-**	**9 436,1**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	1 313,5	735,5	735,3		2 784,4
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2022	**1 313,5**	**735,5**	**735,3**	**-**	**2 784,4**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**26 470,7**	**-**	**80,6**	**-**	**26 551,3**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**5 717,1**	**2 071,7**	**1 644,1**	**21 649,6**	**31 082,5**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie « RH4HALL » pour un montant de 10,6 millions d'euros.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	24 463,4	(10,0)	24 453,4
Titres de participation	**-**	**9 351 638,1**	**(10,0)**	**9 351 628,1**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 420 268,0**	**(428 162,9)**	**10 992 105,0**

Les sociétés acquises en 2022 :

Sociétés	Prix d'acquisition des titres de participation en euros
SUEZ International SAS	2 470 716 272,60
SUEZ Eau France	2 560 381 797,00
SUEZ RV France	1 888 579 191,04
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	1 731 235 015,91
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	148 235 234,32
SEDA	152 934 206,77
Suez RR IWS Minerals	142 079 539,91
Occitanis	84 007 115,54
Suez RR IWS Chemicals France	65 436 354,74
INFLOWMATIX	20 889 191,51
Suez Ré	19 795 782,45
SUEZ Smart Solution	18 242 441,58
SAFEGE	19 324 926,70
SUEZ WODA	7 883 854,57
ASIM	8 138 620,12
AQUA RD	3 862 802,44
SEN'EAU - Eau du Sénégal	2 940 796,11
SCORI Est	2 368 986,06
LEMS	2 167 314,52
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	1 242 466,87
IWS France	1 000 000,00
SCI laterre	102 360,00
SERPRAM (Serv y Proy Ambientales)	55 923,76
SUEZ Investissement Local	7 919,30
SUEZ VENTURES	1,00
ORIGINS	1,00
SUEZ Advanced Fire Engineering	1,00
Total	**9 351 628 116,82**

La société Air Data Applications et services a été cédée pour 10 milliers d'euros.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2022 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ International SAS	896 312 838,91
SUEZ RV France	500 295 833,33
SUEZ RR UK	200 471 716,83
SUEZ VENTURES	24 269 807,35
SAFEGE	7 075 801,84
SUEZ (Asia Pacific) Limited	6 361 518,92
SEN'EAU - Eau du Sénégal	4 679 936,41
SUEZ Arabia	947 416,07
INFLOWMATIX	29 528,22
Total	**1 640 444 397,88**

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	-	-	-
Titres de participations non consolidés	-	(20 889,2)	-	(20 889,2)
Titres de participation	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**

La dépréciation de 20,9 millions d'euros concerne principalement la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	3 574,2	(10,0)	3 564,2
Titres de participation	**-**	**9 330 748,9**	**(10,0)**	**9 330 738,9**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 441 157,1**	**(428 162,9)**	**10 971 215,8**

Le poste « Autres » est principalement constitué de dépôts et cautions.

NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2022	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	168 054,8	1 472 389,6
Actif Immobilisé	**1 640 444,4**	**168 054,8**	**1 472 389,6**
Avances et acomptes versés sur commandes	3 041,7	3 041,7	-
Créances clients et comptes rattachés	102 579,9	102 579,9	-
Autres créances	67 102,5	67 102,5	-
Comptes courants de filiales	545 154,0	545 154,0	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	72 020,5	72 020,5	-
Actif Circulant	**789 898,6**	**789 898,6**	**-**
Créances	**2 430 343,0**	**957 953,4**	**1 472 389,6**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	21 732,4	20 278,2
Charges constatées d'avance	3 118,3	-
Comptes de régularisation actif	**24 850,7**	**20 278,2**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance exploitation	276 385,0	-
Comptes de régularisation passif	**276 385,0**	**-**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2022. Ces soultes sont étalées sur la durée du prêt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	84 672,0	92 646,5
Dettes fiscales et sociales	29 574,3	-
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	10 577,5	-
Instruments de trésorerie	2 114,1	-
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**126 938,1**	**92 646,5**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 736,4	-
Factures à émettre sur créances clients	89 718,8	-
Instruments de trésorerie	50 251,4	-
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**150 706,5**	**-**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2022 de 6 272 840 147 actions ordinaires, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**37,0**	**-**	**(41 106,9)**	**(21 309,7)**	**(62 379,6)**
Affectation du résultat 2021	-	-	(21 309,7)	21 309,7	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-	-	-	-	-
Primes distribuées au titre de l'exercice 2022	-		-	-	-
Augmentations de capital 2022	62 691,4	6 154 648,1	-	-	6 217 339,5
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	(242 986,9)	(242 986,9)
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2022
Provisions pour charges	-	-	-	-
Provisions relatives au personnel	-	-	-	-
Provisions pour risques sur filiales	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Autres provisions pour risques	-	(4 433,6)	-	(4 433,6)
Total	-	**(4 433,6)**	-	**(4 433,6)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation		-	-	
Résultat financier		(4 433,6)	-	
Résultat exceptionnel		-	-	
Total		**(4 433,6)**	-	

Ce poste recouvre principalement les provisions pour perte latente de change sur les emprunts en devises à hauteur de 4,4 millions d'euros. (Cf Note 10 Ecarts de Conversion)

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Emprunts obligataires	4 353 715,1	
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	1 200 000,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 553 715,2**	**-**
Comptes courants auprès des parties liées	484 332,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**484 332,9**	**-**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 038 048,1**	**-**

Les emprunts obligataires d'un montant de 4,354 milliards d'euros, dont 53,7 millions d'intérêts courus, correspondent aux financements suivants :

- Le 24 mai 2022, SUEZ SA a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros. Il se décomposent en trois souches :
 - 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
 - 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
 - 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%
- Le 03 novembre 2022, SUEZ SA a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros. Il se décomposent en deux souches :
 - 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
 - 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Le 05 décembre 2022, SUEZ SA a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

Le montant de 484,3 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 239,9 millions d'euros et SUEZ EAU France pour 162,9 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2022	Date d'exigibilité 2023	De 2024 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires	4 353 715,1	53 715,1	-	4 300 000,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200 000,0	-	1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	484 332,9	484 332,9	-	-
Dettes financières	**6 038 048,0**	**538 048,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**92 271,3**	**92 271,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**64 031,0**	**64 031,0**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 941,3	10 941,3	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	23 612,0	23 612,0	-	-
Autres dettes	455 002,3	455 002,3	-	-
Autres dettes	**489 555,6**	**489 555,6**	**-**	**-**
Total	**6 683 906,0**	**1 183 906,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**

Les 53,7 millions d'euros correspondent aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2022 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	4 431,1	
Créances clients et comptes rattachés	2,5	
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,2
Total Ecarts de conversion	**4 433,6**	**1,2**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2022, une perte latente de 4,4 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling. Une provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 197 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	64 124,7	21 289,7
Total	**64 124,7**	**21 289,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ. Les frais correspondent principalement aux charges lies aux acquisitions et charges de séparation avec Véolia.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 22,7 millions d'euros et de SUEZ Holding pour 11 millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Dividendes	-	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	27 566,8	-
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(55 034,0)	-
Résultat de change	4 814,1	-
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(36 830,8)	-
Total	**(59 483,9)**	**-**

Le montant des intérêts nets sur dettes de 55 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 36,8 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 611,2)	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	(20 889,2)	-
Autres	(51 461,4)	(21 289,7)
Total	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie RH4HALL pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 20,9 millions d'euros correspondent principalement à la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

En ce qui concerne les autres charges exceptionnelles pour 51,4 millions d'euros, elles correspondent principalement aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 51,1 millions.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Impôts sur les sociétés	(25 085,4)	-
Crédits d'impôts	2 746,6	-
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**(22 338,8)**	**-**
Charges d'impôts	(22 338,8)	-

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice se composent du crédit d'impôt recherche pour 2,1 millions d'euros et du crédit d'impôts mécénat pour 0,7 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	(137 686,4)	(22 338,8)	(160 025,2)
Résultat exceptionnel	(82 961,7)	-	(82 961,7)
Résultat net	**(220 648,1)**	**(22 338,8)**	**(242 986,9)**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Déficits reportables	-	20
Reports déficitaires (bases)	**-**	**20**
Participation des salariés	1 451	-
Provision pour risques et charges	2 140	-
Opérations financières	281 093	-
Autres provisions non déductibles	71 222	62 397
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**355 906**	**62 397**
Ecarts de Conversion passif	1	-
Autres	**1**	**-**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**355 907**	**62 397**
TOTAL (bases)	**355 907**	**62 417**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 355,9 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 91,9 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2022.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	109,3	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	(1,6)	
Devise CLP	505,1	-	-	-	505,1	(33,8)	
Devise CNY	8 331,5	-	-	-	8 331,5	147,3	
Devise CZK	1 961,1	-	-	-	1 961,1	(25,9)	
Devise GBP	2 794 624,5	-	-	-	2 794 624,5	36 537,8	
Devise HKD	23 520,2	-	-	-	23 520,2	1 049,8	
Devise PLN	135,5	-	-	-	135,5	(0,1)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	104,9	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	(20,2)	
Devise SAR	6 658,6	-	-	-	6 658,6	267,6	
Devise USD	75 841,3	-	-	-	75 841,3	1 318,2	
Devise ZAR	9,2	-	-	-	9,2	0,0	
TOTAL EN EUROS	**2 925 909,2**	**-**	**-**	**-**	**2 925 909,2**	**39 453,2**	

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AUD	24 728,4	-	-	-	24 728,4	(928,7)	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	(109,3)	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	1,6	
Devise CNY	1 919,2	-	-	-	1 919,2	(57,6)	
Devise CZK	1 824,5	-	-	-	1 824,5	24,2	
Devise GBP	2 215 284,6	-	-	-	2 215 284,6	3 740,0	
Devise HKD	12 625,8	-	-	-	12 625,8	(741,0)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	(104,9)	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	20,2	
Devise SAR	3 814,4	-	-	-	3 814,4	(47,3)	
Devise SGD	2 123,9				2 123,9	(34,3)	
Devise USD	75 841,3				75 841,3	(1 318,2)	
Devise ZAR	9,2				9,2	(0,0)	
TOTAL EN EUROS	**2 352 493,3**	**-**	**-**	**-**	**2 352 493,3**	**444,8**	

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	163 193,7	82 423,1	80 770,6	-
TOTAL	**163 193,7**	**82 423,1**	**80 770,6**	**-**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Engagements de location simple (1)	61 447,0	25 251,0	36 196,0	-
TOTAL	**61 447,0**	**25 251,0**	**36 196,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 130,0	2 130,0	-	-
TOTAL	**2 130,0**	**2 130,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	Échéance De 2024 à 2026	Échéance En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilis	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2022
Retraites (1)	-	6 070,1	6 070,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	273,1	273,1
TOTAL	**-**	**6 343,2**	**6 343,2**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.
(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,3 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Effectif fin de période		
Exécution	31	-
Maîtrise	80	-
Cadres	331	-
Total	**442**	-
Effectif moyen en ETP		
Exécution	27	-
Maîtrise	79	-
Cadres	307	-
Total	**413**	-

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 327 174,7	24 453,4
Créances rattachées à des participations	1 640 414,9	29,5
Créances clients et comptes rattachés	100 907,0	-
Autres créances	14 919,9	-
Comptes courants débiteurs avec SUEZ Holding	22 584,0	
Comptes courants débiteurs des filiales	522 570,0	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(484 332,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(28 856,3)	-
Dettes sur immobilisations	(2 275,8)	-
Dividendes reçus		
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 546,7	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	2 906,4	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,9 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 28,8 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers de devises

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2022	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2022 Brut (3)	Provision (3)	Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 627 824 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(5 940)	67,0%	19 325	-	(57)	31 déc.2022
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 669 241	100,0%	2 470 716	-	6 440	31 déc.2022
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	0	100,0%	148 235	-	34 129	31 déc.2022
SUEZ Eau France	EUR	422 224	148 360	100,0%	2 560 382	-	(20 050)	31 déc.2022
SUEZ WODA	PLN	1 100	16 848	100,0%	7 884	-	1 030	31 déc.2022
AQUA RD	PLN	688	8 505	100,0%	3 863	-	363	31 déc.2022
ASIM	MXN	106 645	237 398	100,0%	8 139	-	(43 988)	31 déc.2022
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	1 891	100,0%	1 731 235	-	203	31 déc.2022
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	12 799	100,0%	0	-	(1 024)	31 déc.2022
Suez Ré	EUR	19 600	46 542	100,0%	19 796	-	12 991	31 déc.2022
INFLOWMATIX	GBP	12 303	(446)	100,0%	20 889	(20 889)	(12 749)	31 déc.2022
SUEZ RV France	EUR	28 798	1 300 565	100,0%	1 888 579	-	(55 908)	31 déc.2022
SEDA	EUR	39	10 020	100,0%	152 934	-	3 393	31 déc.2022
Occitanis	EUR	38	287	100,0%	84 007	-	2 346	31 déc.2022
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(15 933)	100,0%	142 080	-	18 800	31 déc.2022
IWS France	EUR	1 000	(632)	100,0%	1 000	-	(3 196)	31 déc.2022
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(7 847)	100,0%	65 436	-	(1 094)	31 déc.2022
SCORI Est	EUR	2 985	(614)	100,0%	2 369	-	(197)	31 déc.2022
LEMS	CHF	100	2 407	100,0%	2 167	-	111	31 déc.2022

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)

Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**22 592**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2022.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 septembre 2022, SUEZ SA a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé GO SUEZ.
Ce plan s'est adressé aux salariés des entités françaises et étrangères du Groupe.
Le période de souscription a été ouverte du 25 novembre 2022 au 08 décembre 2022.
Plus de 12 000 salariés ont manifesté leur souhait d'investir ; soit un taux de 40%.

L'opération s'est débouclée le 06 janvier 2023. Elle a eu pour conséquence une augmentation de capital de 1,03 millions d'euros et la création de 102 929 373 nouvelles actions.

Réalisation effective, en date du 27 janvier 2023, de l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Par ailleurs, en février et en mars 2023, la société Suez a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.

L'ajustement de prix d'acquisition du Nouveau SUEZ a été agréé entre SUEZ SA et Véolia en mars 2023 pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out seront payés ultérieurement.

MAZARS ERNST & YOUNG Audit

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MAZARS
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-La Défense cedex
S.A. à directoire et conseil de surveillance
au capital de € 8 320 000
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Suez

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Suez,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Suez relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ **Evaluation des titres de participation et des créances rattachées**

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2022, les titres de participation s'élèvent en valeurs brute et nette respectivement à M€ 9 352 et M€ 9 331. Les créances rattachées à des participations s'élèvent quant à elles en valeurs brute et nette à M€ 1 640. Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières – Titres de participation » de l'annexe aux comptes annuels : • Pour les titres de participation, pour lesquels votre société s'inscrit dans une logique de détention durable, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à sa valeur d'utilité si celle-ci est inférieure. La valeur d'utilité est appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de Bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change. • Les titres de participation des sociétés portant sur les périmètres des activités des déchets dangereux en France et des activités des déchets au Royaume-Uni, acquises respectivement le 30 novembre et le 5 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet de tests de dépréciation au 31 décembre 2022.	Dans le cadre de l'audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à : ► prendre connaissance des évaluations effectuées par votre société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes validées par la direction de la société ; ► examiner l'exactitude arithmétique des valeurs d'utilité retenues par votre société ; ► apprécier la valeur d'utilité s'agissant des titres de participation relatifs au Nouveau Suez acquis le 31 janvier 2022 et des créances qui y sont rattachées sur la base des flux de trésorerie attendus ; ► apprécier le caractère raisonnable de l'absence de test de dépréciation en fin d'exercice pour certaines participations au regard du caractère très récent de leur acquisition et en contrôlant l'absence d'éléments déclencheurs par rapport aux dossiers d'acquisitions examinés par le conseil d'administration de votre société.

- Pour les titres pour lesquels une décision de cession est prise par votre société, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières – Créances rattachées à des participations » de l'annexe aux comptes annuels, en liaison avec l'évaluation des titres de participation, les créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de votre société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité des titres.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4 et L. 22-10-10 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Suez par votre assemblée générale du 2 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, nos cabinets étaient dans la deuxième année de leur mission sans interruption, dont une année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 2 mai 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG Audit	
		
Julien Huvé	Vincent Coste	Jean-Christophe Goudard

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

DE LA SOCIETE

Suez SA

SOMMAIRE

BILAN ACTIF 3
BILAN PASSIF 4
COMPTE DE RESULTAT 5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 6
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 7
CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 8
REGLES ET METHODES COMPTABLES 9
NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 12
NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES 13
NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES 14
NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION 14
NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR 15
NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES 15
NOTE 7 : PROVISIONS 15
NOTE 8 : DETTES FINANCIERES 16
NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES 16
NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION 17
NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION 17
NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES 17
NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION 17
NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER 18
NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL 18
NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES 18
NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN 19
NOTE 18 : EFFECTIFS 21
NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES 21
NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS 22
NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 22
NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 22

BILAN ACTIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022 Brut	Amortissements et dépréciations	Net	31 décembre 2021 Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**Note 1**	**35 987,4**	**(9 436,1)**	**26 551,3**	**-**
Immobilisations corporelles	**Note 1**	**33 866,9**	**(2 784,4)**	**31 082,5**	**-**
Participations		9 351 628,1	(20 889,2)	9 330 738,9	-
Créances rattachées à des participations		1 640 444,4	-	1 640 444,4	-
Autres immobilisations financières		32,5	-	32,5	-
Immobilisations financières	**Note 2**	**10 992 105,0**	**(20 889,2)**	**10 971 215,8**	**-**
ACTIF IMMOBILISE	**I**	**11 061 959,4**	**(33 109,7)**	**11 028 849,7**	**-**
ACTIF CIRCULANT					
Avances et acomptes versés sur commandes		**3 041,7**	**-**	**3 041,7**	**-**
Créances clients et comptes rattachés		102 579,9	-	102 579,9	-
Autres créances		67 102,5	-	67 102,5	9 951,7
Comptes courants		545 154,0	(6 730,6)	538 423,4	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie		72 020,5	-	72 020,5	-
Créances		**786 856,9**	**(6 730,6)**	**780 126,3**	**9 951,7**
Disponibilités		1 013 672,8	-	1 013 672,8	37,0
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Comptes financiers		**1 013 672,8**	**-**	**1 013 672,8**	**37,0**
Comptes de régularisation	**Note 4**	**24 850,7**	**-**	**24 850,7**	**20 278,2**
Primes de remboursement des obligations		**21 724,0**	**-**	**21 724,0**	**-**
ACTIF CIRCULANT	**II**	**1 850 146,1**	**(6 730,6)**	**1 843 415,4**	**30 266,9**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	**III**	**4 433,6**	**-**	**4 433,6**	**-**
TOTAL ACTIF	**(I+II+III)**	**12 916 539,1**	**(39 840,3)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

BILAN PASSIF

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital Social		62 728,4	37,0
Primes liées au capital social		6 154 648,1	-
Réserve légale		-	-
Report à nouveau		(62 416,6)	(41 106,9)
Résultat de l'exercice		(242 986,9)	(21 309,7)
Capitaux propres	**I Note 6**	**5 911 973,0**	**(62 379,6)**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		4 433,6	-
Provisions pour charges		-	-
Provisions pour risques et charges	**II Note 7**	**4 433,6**	**-**
DETTES			
Emprunts obligataires		4 353 715,1	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des filiales		484 332,9	-
Dettes Financières	**Note 8**	**6 038 048,1**	**-**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		92 271,3	92 646,5
Dettes fiscales et sociales		64 031,0	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		10 941,3	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie		23 612,0	-
Autres dettes		455 002,3	-
Dettes d'exploitation		**645 857,9**	**92 646,5**
DETTES	**III Note 9**	**6 683 906,0**	**92 646,5**
COMPTES DE REGULARISATION	**IV**	**276 385,0**	**-**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	**V**	**1,2**	**-**
TOTAL PASSIF	**(I+II+III+IV+V)**	**12 876 698,8**	**30 266,9**

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	*Référence Annexe*	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Prestations de services	**Note 11**	195 998,3	-
Autres produits	**Note 11**	591,6	-
Subventions d'exploitation		116,2	-
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges	**Note 12**	64 124,7	21 289,7
Produits d'exploitation		**260 830,9**	**21 289,7**
Autres achats et charges externes	**Note 13**	(209 047,0)	(21 309,7)
Impôts, taxes et versements assimilés		(16 614,0)	-
Rémunérations		(42 383,9)	-
Charges sociales et assimilées		(20 864,5)	-
Dotation aux amortissements et dépréciations		(14 597,5)	-
Dotations aux autres provisions		-	-
Autres charges de gestion courante		(34 075,7)	-
Charges d'exploitation		**(337 582,6)**	**(21 309,7)**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**I**	**(76 751,8)**	**(20,0)**
Produits financiers des participations		-	-
Autres produits financiers		13 200,0	-
Autres intérêts et produits assimilés		39 471,8	-
Différences positives de change		27 727,8	-
Produits financiers		**80 399,6**	**-**
Intérêts et charges assimilées		(80 139,0)	-
Dotations aux amortissements et provisions		(36 830,8)	-
Différences négatives de change	**Note 13**	(22 913,8)	-
Charges financières		**(139 883,5)**	**-**
RESULTAT FINANCIER	**Note 14**	**(59 483,9)**	**-**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**III=I+II**	**(136 235,6)**	**(20,0)**
Produits exceptionnels sur opérations de capital		10,0	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Produits exceptionnels		**10,0**	**-**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(51 461,4)	(21 289,7)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital		(10 621,2)	-
Dotation aux amortissements et provisions		(20 889,2)	-
Charges exceptionnelles		**(82 971,7)**	**(21 289,7)**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**IV Note 15**	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**
PARTICIPATION DES SALARIES	**V**	**(1 450,7)**	**-**
IMPÔT SUR LES SOCIETES (GAIN D'INTEGRATION FISCALE)	**VI Note 16**	**(22 338,8)**	**-**
RESULTAT NET	**III+IV+V+VI**	**(242 986,9)**	**(21 309,7)**

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers d'euros	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Résultat net	(242 986,9)	(62 416,6)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	46 651,0	-
Plus ou moins value de cessions	10 611,2	-
Marge brute d'autofinancement	**(185 724,8)**	**(62 416,6)**
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	315 344,2	82 694,8
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'exploitation	**129 619,4**	**20 278,2**
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(82 842,5)	-
Acquisitions de titres de participation	(7 432 810,6)	-
Produits nets des cessions d'actifs	-	-
Souscription aux augmentations de capital de filiales	(1 918 827,5)	-
Variation des créances rattachées à des participations	(1 640 444,4)	-
Cessions, réduction et abandon de titres de participation	10,0	-
Variation des autres immobilisations financières	(32,5)	-
Flux net de la trésorerie issue des opérations d'investissement	**(11 074 947,5)**	**-**
Dividendes et acomptes versés	-	-
Augmentation de capital	6 217 339,5	37,0
Variation des dettes financières	5 502 362,5	-
Variation des comptes courants	(60 821,1)	-
Intérêts courus & commissions	304 515,5	(20 278,2)
Flux net de la trésorerie issue des opérations de financement	**11 963 396,4**	**(20 241,2)**
Incidence des variations de cours des devises	(4 432,4)	-
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	**1 013 635,8**	**37,0**
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice	**37,0**	**-**
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice	**1 013 672,8**	**37,0**

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'Administration a procédé au changement de dénomination sociale de SUEZ BIDCO pour SUEZ SA.

Evolution du portefeuille de participations et autres actifs acquis / passifs repris dans le cadre de l'acquisition du Nouveau SUEZ le 31 janvier 2022

SUEZ SA a acquis le 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros 20 entités contrôlées, des actifs détenus et de passifs supportés directement ou indirectement par l'ancien Groupe Suez dont 215,2 millions d'euros se traduisant par l'augmentation de capital de SUEZ ANZ Holding Pty Ltd pour l'acquisition des activités australiennes.

L'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ par SUEZ SA a été réalisée conformément aux termes du SAPA signée le 22 octobre 2021.

Acquisitions postérieures au 31 janvier 2022

Le 30 novembre 2022, SUEZ SA a acquis l'ensemble des titres, soit 7 sociétés, et prêts intragroupes des actifs déchets dangereux en France détenus par le groupe Veolia pour un montant de 549 millions d'euros.

Le 5 décembre 2022, SUEZ SA a fait une augmentation de capital de SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd pour un montant de 1 698,8 millions d'euros dans le but d'acquérir l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni. Le même jour, SUEZ SA a acquis l'ensemble des prêts et comptes courants intragroupes des actifs déchets au Royaume Uni détenus par le groupe Veolia pour un montant de 576 millions d'euros.

Evolution du capital et actionnariat salarié

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, une augmentation de capital de la Société a eu lieu le 28 janvier 2022 pour un montant nominal total de 38 241 722,73 € par voie d'émission de 3 824 172 273 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 3 785 930 550,27 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription, à libérer en numéraire.

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France du groupe Veolia dans le cadre des engagements pris par ce dernier auprès de la Commission européenne, deux augmentations de capital ont eu lieu :

- Le 29 novembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a eu lieu pour un montant nominal de 16 180 852,05 € par voie d'émission de 1 618 085 205 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 1 601 904 352,95 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Le 01 décembre 2022, une augmentation de capital en numéraire a été effectué pour un montant nominal de 7 319 147,88 € par voie d'émission de 731 914 788 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 724 595 640,12 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Dans le cadre de la formule « Go SUEZ Réinvest » réservée aux salariés, il a été procédé le 02 décembre 2022 à une augmentation de capital en numéraire pour un montant nominal de 431 672,19 € par voie d'émission de 43 167 219 actions ordinaires de 0,01 € de valeur nominale, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 0,99 €, soit une prime d'émission totale de 42 735 546,81 €, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
De plus, dans le cadre de cette offre, il a été décidé d'attribuer gratuitement 1,2 action de préférence de catégorie A par action ordinaire souscrite, ce qui correspond à l'attribution de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A. Pour se faire, une émission de 51 800 662 actions de préférence de catégorie A de 0,01 € de valeur nominale chacune a eu lieu. Le capital social a été ainsi crédité d'un montant de 518 006,62 euros par imputation sur le compte de réserves.

Evolution de l'endettement

Afin de financer l'opération d'acquisition du Nouveau SUEZ, SUEZ SA a émis le 31 janvier 2022 des financements pour un montant de 4,451 milliards d'euros correspondent à :

- Prêt Bridge (2 250 m €) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 250 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à 12 mois de la date de clôture de l'acquisition du périmètre

constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire 31 janvier 2023, pouvant être prolongée de 6 ou 12 mois, soit jusqu'au 31/01/2024. Ce prêt a été remboursé le 24 mai 2022.

- Prêt à Terme (2 061 m€) - Représente la facilité de prêt à terme en euros pour un montant de 2 061 millions d'euros, avec une date de résiliation initiale fixée à trois ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, c'est-à-dire, 31 janvier 2025, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2027. Ce prêt a été remboursé en 2 temps, le 24 mai 2022 pour 326,6 millions d'euros et le solde le 03 novembre 2022 pour 1 734,2 millions d'euros.
- Facilité de crédit renouvelable (140 m €) - Représente le montant tiré au 31 janvier 2022 au titre de la facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros dans le cadre de l'accord de crédit, avec une date de résiliation initiale fixée à cinq ans de la date de clôture de l'acquisition du périmètre constituant le Nouveau SUEZ, soit le 31 janvier 2027, pouvant être prolongée d'un ou deux ans, soit jusqu'au 31/01/2029. Les 140 millions d'euros ont été remboursés le 29 avril 2022. Au 31 décembre 2022, la facilité de crédit renouvelable est toujours active. Cf Note 16 : Engagements Hors Bilan.

Le 24 mai 2022, SUEZ a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros et a remboursé le Prêt Bridge de 2 250 millions d'euros et une partie du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 326,6 millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en trois souches :

- 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
- 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
- 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%

Le 03 novembre 2022, SUEZ a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros et a remboursé le solde du Prêt à Terme de 2 061 millions d'euros pour 1 734,2millions d'euros, Cf détail ci-dessus. Il se décomposent en deux souches :

- 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
- 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Afin de financer l'opération d'acquisition par la société SUEZ Advanced Solutions Holding UK Ltd de l'ensemble actifs déchets au Royaume Uni et de procéder à l'acquisition de l'ensemble des actifs déchets dangereux en France SUEZ SA a contracté le 05 décembre 2022 un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

CONSEQUENCE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de Covid–19, qui a fait l'objet d'une déclaration d'urgence sanitaire par l'Organisation Mondiale de la Santé le 30 janvier 2020, a eu un impact conséquent sur l'année 2021 et 2022, sur l'économie mondiale.
Au cas particulier de la société SUEZ SA, la crise sanitaire n'a pas eu d'impact sur les états financiers au 31 décembre 2022.
Les évènements liés à la situation en Ukraine et les sanctions appliquées à la Russie n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de SUEZ SA au 31 décembre 2022.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France au 31 décembre 2022 selon le règlement comptable ANC 2016-07 relatif au Plan Comptable Général modifié des règlements publiés ultérieurement.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Pour rappel, l'exercice clos au 31 décembre 2021 avait une durée de 3 mois qui couvrait la période du 1er octobre au 31 décembre 2021.

Les comptes de SUEZ SA sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe SUEZ via la société SUEZ Holding (Tour CB 21 - 16 Place de l'Iris - 92040 Paris La Défense cedex) SIREN 900 217 753.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'achat ou de production. La durée d'amortissement varie essentiellement de 1 à 8 ans.

Par ailleurs les dépenses liées aux activités de recherche et de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement et les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Constructions et installations techniques : de 7 à 30 ans
- Autres immobilisations : de 3 à 10 ans

Les autres immobilisations concernent principalement le matériel de bureau, le matériel informatique et le mobilier.

Immobilisations financières

Titres de participation

Ils représentent des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, d'y exercer une influence notable ou qui permettent d'établir avec la société émettrice des relations d'affaires.

En ce qui concerne les titres pour lesquels SUEZ SA s'inscrit dans une logique de détention durable, une provision pour dépréciation est constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la valeur intrinsèque, à la valeur de rendement, aux flux de trésorerie attendus, aux cours de bourse et en prenant en compte les éventuelles couvertures de change.

L'acquisition du Nouveau SUEZ au 31 janvier 2022 pour un montant total de 8 018 millions d'euros a fait l'objet d'un ajustement de prix agréé entre SUEZ SA et Véolia pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out. Cet ajustement de prix a été traduit dans les comptes de SUEZ SA au 31 décembre 2022 sur la base de l'état des ajustements agréé entre les parties et la valeur d'acquisition des titres testée au 31 décembre 2022 correspond à la valeur ajustée. Les parties envisagent la nomination d'un évaluateur pour l'allocation du prix définitif par entité juridique du Nouveau SUEZ.

Les sociétés portant les périmètres des activités des déchets dangereux en France et des activités des déchets au Royaume Unis, acquises respectivement le 30 novembre 2022 et le 05 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet de test de dépréciation au 31 décembre 2022.

Les provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En ce qui concerne les titres pour lesquels une décision de cession est prise par SUEZ SA, la valeur comptable des titres concernés est ramenée à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Dans le cas où des négociations sont en cours, celle-ci est déterminée par référence à la meilleure estimation pouvant être faite.

Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises dans lesquelles SUEZ SA détient une participation.

Les créances rattachées sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. En liaison avec l'évaluation des titres de participation, les

créances rattachées sont, le cas échéant, dépréciées lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres et que ces derniers ont déjà été dépréciés.

Prêts
Il s'agit de prêts octroyés à des entreprises avec lesquelles SUEZ SA est liée.

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Les prêts libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Ils sont dépréciés lorsque le risque est supérieur à la valeur des titres.

Autres immobilisations financières
Figurent essentiellement dans ce compte des dépôts et cautions versés. Une provision est éventuellement constituée selon les critères décrits ci-dessus pour les titres de participation.

Créances
Les créances de l'actif circulant sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale et le risque de non-paiement est analysé individuellement. Tout risque d'insolvabilité d'un débiteur est provisionné à hauteur du risque encouru.

Opérations en devises
Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours de la devise à la date de clôture. Les différences de conversion constatées sont portées au compte de résultat pour les disponibilités, et inscrites au bilan en « écarts de conversion » pour les dettes et créances. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

Provisions pour risques et charges
Une provision est constituée lorsque l'entreprise a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs sans contrepartie au moins équivalente attendue de la part du tiers dont le montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant comptabilisé en provisions représente la meilleure estimation à la date d'arrêté des comptes de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Retraites

La valorisation des engagements pris par la Société, en termes de retraite, préretraite, indemnités de départ et régime de prévoyance, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Les engagements sont déterminés par la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, la dette de l'entreprise correspond à la part des engagements au terme attribuable aux services déjà rendus par chaque salarié. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires, ainsi qu'un taux d'actualisation déterminé en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang.

Les engagements de SUEZ SA sont comptabilisés en hors bilan. Cf Note 16 section : Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi.

Provisions pour risques sur participations

Des provisions pour risques peuvent être constituées si la société estime que son engagement est supérieur aux actifs détenus ou s'il existe un risque sur certaines participations qui ne se matérialisera pas nécessairement par une perte d'actif.

Instruments financiers et d'exploitation

SUEZ SA est susceptible d'intervenir sur les marchés des produits dérivés pour gérer et réduire son exposition à la volatilité des cours de change ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers. A ce titre et conformément à la nouvelle réglementation ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 sur le traitement comptable des instruments financiers à terme et les opérations de couverture :

• les moins-values latentes constatées à la clôture sur les instruments financiers détenus à titre de couverture par SUEZ SA et présentés en engagement hors bilan ne font pas l'objet de provisions ;

• les pertes et profits relatifs aux contrats de swaps de taux d'intérêts et, le cas échéant de devises sont constatés, prorata temporis, au compte de résultat en charges ou produits financiers sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés. Cet étalement s'applique aussi aux primes payées pour les contrats optionnels.

Impôts sur les sociétés

Le dispositif de limitation de la déductibilité des charges financières issu de la transposition en droit français de la directive « ATAD » (codifiée aux articles 212bis CGI et 223B bis CGI pour les groupes d'intégration fiscale) n'a pas d'impact pour SUEZ SA sur l'exercice 2022.

SUEZ SA a opté sur le plan comptable pour la déduction immédiate des frais d'acquisition de titres. Fiscalement, ces frais sont réintégrés et étalés sur 5 ans.
De plus, SUEZ étale les frais d'emprunt sur la durée de l'emprunt.

SUEZ SA appartient au Groupe d'intégration fiscale formé autour de sa société mère, SUEZ Holding. Cette intégration fiscale a été créée le 01 octobre 2021 et elle est constituée de 2 sociétés sur l'exercice 2022.

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	48 853,2	-	122,4	-	48 975,6
Mise au rebut	(12 988,2)	-	-	-	(12 988,2)
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**35 865,1**	**-**	**122,4**	**-**	**35 987,4**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En-cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Acquisitions	7 030,6	2 807,3	2 379,4	21 649,6	33 866,9
Cessions	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**7 030,6**	**2 807,3**	**2 379,4**	**21 649,6**	**33 866,9**

Les amortissements et dépréciations s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres		Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	11 771,3	-	41,8		11 813,1
Reprises	(2 377,0)	-	-		(2 377,0)
Au 31 déc. 2022	**9 394,3**	**-**	**41,8**	**-**	**9 436,1**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres		Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Dotations	1 313,5	735,5	735,3		2 784,4
Reprises	-	-	-		-
Au 31 déc. 2022	**1 313,5**	**735,5**	**735,3**	**-**	**2 784,4**

Les valeurs nettes s'analysent comme suit :

Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Logiciels	Fonds Commercial	Autres	En cours	Total Immobilisations Incorporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**26 470,7**	**-**	**80,6**	**-**	**26 551,3**

Immobilisations Corporelles

En milliers d'euros	Agencements	Installations techniques	Autres	En cours	Total Immobilisations Corporelles
Au 31 déc. 2021	-	-	-	-	-
Au 31 déc. 2022	**5 717,1**	**2 071,7**	**1 644,1**	**21 649,6**	**31 082,5**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie « RH4HALL » pour un montant de 10,6 millions d'euros.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	24 463,4	(10,0)	24 453,4
Titres de participation	**-**	**9 351 638,1**	**(10,0)**	**9 351 628,1**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Prêts	-	-	-	-
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 420 268,0**	**(428 162,9)**	**10 992 105,0**

Les sociétés acquises en 2022 :

Sociétés	Prix d'acquisition des titres de participation en euros
SUEZ International SAS	2 470 716 272,60
SUEZ Eau France	2 560 381 797,00
SUEZ RV France	1 888 579 191,04
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	1 731 235 015,91
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	148 235 234,32
SEDA	152 934 206,77
Suez RR IWS Minerals	142 079 539,91
Occitanis	84 007 115,54
Suez RR IWS Chemicals France	65 436 354,74
INFLOWMATIX	20 889 191,51
Suez Ré	19 795 782,45
SUEZ Smart Solution	18 242 441,58
SAFEGE	19 324 926,70
SUEZ WODA	7 883 854,57
ASIM	8 138 620,12
AQUA RD	3 862 802,44
SEN'EAU - Eau du Sénégal	2 940 796,11
SCORI Est	2 368 986,06
LEMS	2 167 314,52
SUEZ Concession Assainissement Sud Tunisien	1 242 466,87
IWS France	1 000 000,00
SCI Iaterre	102 360,00
SERPRAM (Serv y Proy Ambientales)	55 923,76
SUEZ Investissement Local	7 919,30
SUEZ VENTURES	1,00
ORIGINS	1,00
SUEZ Advanced Fire Engineering	1,00
Total	**9 351 628 116,82**

La société Air Data Applications et services a été cédée pour 10 milliers d'euros.

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi au 31 décembre 2022 :

Sociétés	Créances rattachées en euros
SUEZ International SAS	896 312 838,91
SUEZ RV France	500 295 833,33
SUEZ RR UK	200 471 716,83
SUEZ VENTURES	24 269 807,35
SAFEGE	7 075 801,84
SUEZ (Asia Pacific) Limited	6 361 518,92
SEN'EAU - Eau du Sénégal	4 679 936,41
SUEZ Arabia	947 416,07
INFLOWMATIX	29 528,22
Total	**1 640 444 397,88**

Les dépréciations s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	-	-	-
Titres de participations non consolidés	-	(20 889,2)	-	(20 889,2)
Titres de participation	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations financières	**-**	**(20 889,2)**	**-**	**(20 889,2)**

La dépréciation de 20,9 millions d'euros concerne principalement la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

Les valeurs nettes sont les suivantes :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Augmentation	Diminution	Au 31 déc. 2022
Titres de participations consolidés	-	9 327 174,7	-	9 327 174,7
Titres de participations non consolidés	-	3 574,2	(10,0)	3 564,2
Titres de participation	**-**	**9 330 748,9**	**(10,0)**	**9 330 738,9**
Créances rattachées à des participations	-	2 068 597,3	(428 152,9)	1 640 444,4
Autres	-	32,5	-	32,5
Autres immobilisations financières	**-**	**2 068 629,8**	**(428 152,9)**	**1 640 476,9**
Immobilisations financières	**-**	**11 441 157,1**	**(428 162,9)**	**10 971 215,8**

Le poste « Autres » est principalement constitué de dépôts et cautions.

NOTE 3 : ECHEANCIER DES CREANCES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 Décembre 2022	A moins d'un an	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	1 640 444,4	168 054,8	1 472 389,6
Actif Immobilisé	**1 640 444,4**	**168 054,8**	**1 472 389,6**
Avances et acomptes versés sur commandes	3 041,7	3 041,7	-
Créances clients et comptes rattachés	102 579,9	102 579,9	-
Autres créances	67 102,5	67 102,5	-
Comptes courants de filiales	545 154,0	545 154,0	-
Produits à recevoir sur instruments de trésorerie	72 020,5	72 020,5	-
Actif Circulant	**789 898,6**	**789 898,6**	**-**
Créances	**2 430 343,0**	**957 953,4**	**1 472 389,6**

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Frais d'émission des emprunts	21 732,4	20 278,2
Charges constatées d'avance	3 118,3	-
Comptes de régularisation actif	**24 850,7**	**20 278,2**

Les comptes de régularisation inscrits à l'actif correspondent principalement à l'étalement des commissions versées à SUEZ SA lors de la mise en place de financement. Ces commissions sont étalées sur la durée de l'emprunt.

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Produits constatés d'avance exploitation	276 385,0	-
Comptes de régularisation passif	**276 385,0**	**-**

Les comptes de régularisation inscrits au passif correspondent en majorité aux soultes des couvertures de taux des emprunts obligataires émis en 2022. Ces soultes sont étalées sur la durée du prêt.

NOTE 5 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Factures non parvenues sur dettes fournisseurs	84 672,0	92 646,5
Dettes fiscales et sociales	29 574,3	-
Factures non parvenues sur dettes sur immobilisations	10 577,5	-
Instruments de trésorerie	2 114,1	-
Autres dettes	-	-
Charges à payer	**126 938,1**	**92 646,5**

Les produits à recevoir s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 736,4	-
Factures à émettre sur créances clients	89 718,8	-
Instruments de trésorerie	50 251,4	-
Autres créances	-	-
Produits à recevoir	**150 706,5**	**-**

NOTE 6 : CAPITAUX PROPRES

Capital social et actions en circulation

Le capital social est composé au 31 décembre 2022 de 6 272 840 147 actions ordinaires, entièrement libérées.

Evolution des capitaux propres

La variation des capitaux propres s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Capital Social	Primes d'apport et de fusion	Réserves et Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	**37,0**	**-**	**(41 106,9)**	**(21 309,7)**	**(62 379,6)**
Affectation du résultat 2021	-	-	(21 309,7)	21 309,7	-
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2022	-	-	-	-	-
Primes distribuées au titre de l'exercice 2022	-		-	-	-
Augmentations de capital 2022	62 691,4	6 154 648,1	-	-	6 217 339,5
Résultat de l'exercice 2022	-	-	-	(242 986,9)	(242 986,9)
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	**62 728,4**	**6 154 648,1**	**(62 416,6)**	**(242 986,9)**	**5 911 973,0**

Cf Section : Faits marquants de l'exercice.

NOTE 7 : PROVISIONS

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Dotation	Reprise	Au 31 déc. 2022
Provisions pour charges	**-**	**-**	**-**	**-**
Provisions relatives au personnel	-	-	-	-
Provisions pour risques sur filiales	**-**	**(4 433,6)**	**-**	**(4 433,6)**
Autres provisions pour risques	-	(4 433,6)	-	(4 433,6)
Total	**-**	**(4 433,6)**	**-**	**(4 433,6)**
Classement au compte de résultat				
Résultat d'exploitation		-	-	
Résultat financier		(4 433,6)	-	
Résultat exceptionnel		-	-	
Total		**(4 433,6)**	**-**	

Ce poste recouvre principalement les provisions pour perte latente de change sur les emprunts en devises à hauteur de 4,4 millions d'euros. (Cf Note 10 Ecarts de Conversion)

NOTE 8 : DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Emprunts obligataires	4 353 715,1	
Emprunts auprès d'un établissement de crédit	1 200 000,0	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**5 553 715,2**	**-**
Comptes courants auprès des parties liées	484 332,9	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	**484 332,9**	**-**
Intérêts sur emprunts auprès des parties liées	-	-
Intérêts sur comptes courants auprès des parties liées	-	-
Autres dettes	**-**	**-**
Total des dettes financières	**6 038 048,1**	**-**

Les emprunts obligataires d'un montant de 4,354 milliards d'euros, dont 53,7 millions d'intérêts courus, correspondent aux financements suivants :

- Le 24 mai 2022, SUEZ SA a émis un Green Bond 2,6 milliards d'euros. Il se décomposent en trois souches :
 - 750 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2027 au taux de 1,875%
 - 850 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2030 au taux de 2,375%
 - 1 000 millions d'euros, date d'échéance au 24 mai 2034 au taux de 2,875%
- Le 03 novembre 2022, SUEZ SA a émis un Senior Green Bond pour 1,7 milliards d'euros. Il se décomposent en deux souches :
 - 800 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2028 au taux de 4,625%
 - 900 millions d'euros avec une date d'échéance au 03 novembre 2032 au taux de 5,000%

Le 05 décembre 2022, SUEZ SA a contracté un emprunt bancaire d'un montant de 1,2 milliards d'euros avec une date d'échéance au 05 décembre 2025 au taux Euribor 3M plus une marge croissante de 0,85% la première année, 1% la deuxième année et 1,20% la troisième année.

Le montant de 484,3 millions d'euros correspond principalement aux comptes courants avec SUEZ RV France pour 239,9 millions d'euros et SUEZ EAU France pour 162,9 millions d'euros.

NOTE 9 : ECHEANCIER DES DETTES

En milliers d'euros	Montant brut au 31 déc. 2022	Date d'exigibilité 2023	De 2024 à fin 2026	En 2027 et au-delà
Emprunts obligataires	4 353 715,1	53 715,1	-	4 300 000,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200 000,0	-	1 200 000,0	-
Comptes courants et emprunts auprès des parties liées	484 332,9	484 332,9	-	-
Dettes financières	**6 038 048,0**	**538 048,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**92 271,3**	**92 271,3**	**-**	**-**
Dettes fiscales et sociales	**64 031,0**	**64 031,0**	**-**	**-**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	10 941,3	10 941,3	-	-
Charges à payer sur instruments de trésorerie	23 612,0	23 612,0	-	-
Autres dettes	455 002,3	455 002,3	-	-
Autres dettes	**489 555,6**	**489 555,6**	**-**	**-**
Total	**6 683 906,0**	**1 183 906,0**	**1 200 000,0**	**4 300 000,0**

Les 53,7 millions d'euros correspondent aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires.

NOTE 10 : ECARTS DE CONVERSION

La revalorisation des créances et dettes en monnaies étrangères au cours de change du 31 décembre 2022 a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion suivants :

En milliers d'euros	Perte latente	Gain latent
Eléments d'actif		
Créances rattachées à des participations	4 431,1	
Créances clients et comptes rattachés	2,5	
Eléments de passif		
Dettes rattachées à des participations		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1,2
Total Ecarts de conversion	**4 433,6**	**1,2**

La position globale de change, établie conformément aux principes comptables décrits dans la section « Règles et méthodes comptables » du présent document, fait ressortir au 31 décembre 2022, une perte latente de 4,4 millions d'euros provisionnée intégralement en provision pour pertes de change. Elle concerne principalement les opérations en livre sterling. Une provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros a été comptabilisée en résultat financier.

NOTE 11 : PRODUITS D'EXPLOITATION

Les prestations de services de 197 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

NOTE 12 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Reprises sur amortissements, provisions	-	-
Reprises avantages personnels	-	
Transferts de charges	64 124,7	21 289,7
Total	**64 124,7**	**21 289,7**

Les transferts de charges correspondent principalement à des transferts de frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ. Les frais correspondent principalement aux charges lies aux acquisitions et charges de séparation avec Véolia.

NOTE 13 : CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres achats et charges externes comprennent principalement les coûts relatifs aux prestations de sous-traitance, les autres services extérieurs, les coûts relatifs aux personnels extérieurs, les charges de location, les honoraires et rémunérations d'intermédiaires. La part des coûts liés à la restructuration du groupe est transféré en résultat exceptionnel, Cf Note 12.

Les autres charges de gestion courante comprennent principalement les refacturations des services siège de SUEZ International pour un montant de 22,7 millions d'euros et de SUEZ Holding pour 11 millions d'euros.

NOTE 14 : RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Dividendes	-	-
Autres intérêts, charges et produits assimilés	27 566,8	-
Intérêts nets sur dettes, comptes courants et créances rattachées à des participations	(55 034,0)	-
Résultat de change	4 814,1	-
Dotations et reprises de provisions à caractère financier	(36 830,8)	-
Total	**(59 483,9)**	**-**

Le montant des intérêts nets sur dettes de 55 millions d'euros correspond principalement aux charges d'intérêts courus des emprunts obligataires Cf Note 9.

Le montant de charges de 36,8 millions d'euros de dotations et reprises de provisions à caractère financier inclus la provision pour perte de change d'un montant de 4,431 millions d'euros.

NOTE 15 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(10 611,2)	-
Dotations et reprises de provisions afférentes aux participations	(20 889,2)	-
Autres	(51 461,4)	(21 289,7)
Total	**(82 961,7)**	**(21 289,7)**

Les cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles correspondent à l'abandon du projet de gestion de paie RH4HALL pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Les dotations et reprises de provisions liées aux participations de 20,9 millions d'euros correspondent principalement à la dépréciation des titres de la société INFLOWMATIX.

En ce qui concerne les autres charges exceptionnelles pour 51,4 millions d'euros, elles correspondent principalement aux coûts des frais relatifs à la restructuration du groupe SUEZ pour 51,1 millions.

NOTE 16 : IMPOTS SUR LES SOCIETES

Impôts sur les sociétés :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Impôts sur les sociétés	(25 085,4)	-
Crédits d'impôts	2 746,6	-
IMPOTS SUR LES SOCIETES	**(22 338,8)**	**-**
Charges d'impôts	(22 338,8)	-

Les crédits d'impôts comptabilisés au cours de l'exercice se composent du crédit d'impôt recherche pour 2,1 millions d'euros et du crédit d'impôts mécénat pour 0,7 millions d'euros.

Ventilation de l'impôt :

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Résultat courant après participation des salariés	(137 686,4)	(22 338,8)	(160 025,2)
Résultat exceptionnel	(82 961,7)	-	(82 961,7)
Résultat net	**(220 648,1)**	**(22 338,8)**	**(242 986,9)**

Position d'impôts latente de la société

La position de la créance future d'impôt présentée ci-après est issue des décalages temporels entre le traitement fiscal et comptable de produits ou charges de SUEZ SA uniquement :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Déficits reportables	-	20
Reports déficitaires (bases)	**-**	**20**
Participation des salariés	1 451	-
Provision pour risques et charges	2 140	-
Opérations financières	281 093	-
Autres provisions non déductibles	71 222	62 397
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	**355 906**	**62 397**
Ecarts de Conversion passif	1	-
Autres	**1**	**-**
Allègements de la dette future d'impôt (bases)	**355 907**	**62 397**
TOTAL (bases)	**355 907**	**62 417**

La somme de ces différences temporelles s'élève à 355,9 millions d'euros représentant une créance nette théorique d'impôt de 91,9 millions d'euros calculée sur la base des taux d'impôt applicables en France au 31 décembre 2022.

Les déficits reportables sont transmis à SUEZ Holding dans le cadre de la convention d'intégration fiscale.

NOTE 17 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés à caractère financier

Les instruments dérivés sont mis en place par SUEZ SA dans le cadre de la réduction de son exposition à la volatilité des taux d'intérêts et des cours de change, ou pour sécuriser la valeur de certains actifs financiers.

Risque de change

Contrats à terme fermes de vente

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	109,3	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	(1,6)	
Devise CLP	505,1	-	-	-	505,1	(33,8)	
Devise CNY	8 331,5	-	-	-	8 331,5	147,3	
Devise CZK	1 961,1	-	-	-	1 961,1	(25,9)	
Devise GBP	2 794 624,5	-	-	-	2 794 624,5	36 537,8	
Devise HKD	23 520,2	-	-	-	23 520,2	1 049,8	
Devise PLN	135,5	-	-	-	135,5	(0,1)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	104,9	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	(20,2)	
Devise SAR	6 658,6	-	-	-	6 658,6	267,6	
Devise USD	75 841,3	-	-	-	75 841,3	1 318,2	
Devise ZAR	9,2	-	-	-	9,2	0,0	
TOTAL EN EUROS	**2 925 909,2**	**-**	**-**	**-**	**2 925 909,2**	**39 453,2**	

Contrats à terme fermes d'achat

En milliers d'euros	Engagements part fixe au 31 déc. 2022						Engagements part fixe au 31 déc. 2021
	A un an au plus	D'un à cinq ans	De six à dix ans	Plus de dix ans	Total	Juste valeur	
Devise AUD	24 728,4	-	-	-	24 728,4	(928,7)	
Devise AED	1 452,8	-	-	-	1 452,8	(109,3)	
Devise CHF	1 538,2	-	-	-	1 538,2	1,6	
Devise CNY	1 919,2	-	-	-	1 919,2	(57,6)	
Devise CZK	1 824,5	-	-	-	1 824,5	24,2	
Devise GBP	2 215 284,6	-	-	-	2 215 284,6	3 740,0	
Devise HKD	12 625,8	-	-	-	12 625,8	(741,0)	
Devise QAR	1 355,9	-	-	-	1 355,9	(104,9)	
Devise RON	9 975,1	-	-	-	9 975,1	20,2	
Devise SAR	3 814,4	-	-	-	3 814,4	(47,3)	
Devise SGD	2 123,9				2 123,9	(34,3)	
Devise USD	75 841,3				75 841,3	(1 318,2)	
Devise ZAR	9,2				9,2	(0,0)	
TOTAL EN EUROS	**2 352 493,3**	**-**	**-**	**-**	**2 352 493,3**	**444,8**	

Autres engagements donnés à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT				
Garanties, cautions et avals aux filiales	163 193,7	82 423,1	80 770,6	-
TOTAL	**163 193,7**	**82 423,1**	**80 770,6**	**-**

Autres engagements donnés à caractère non financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
Engagements de location simple (1)	61 447,0	25 251,0	36 196,0	-
TOTAL	**61 447,0**	**25 251,0**	**36 196,0**	**-**

(1) Le montant d'engagement de location simple correspond principalement au bail commercial de la tour CB21 située à PARIS LA DEFENSE

	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
En tonnes				
Instruments sur commodities (diesel)	2 130,0	2 130,0	-	-
TOTAL	**2 130,0**	**2 130,0**	**-**	**-**

Autres Engagements reçus à caractère financier

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2022	Échéance En 2023	De 2024 à 2026	En 2027 et au-delà
Facilités de crédit obtenues et non utilis	750 000,0	-	-	750 000,0
TOTAL	**750 000,0**	**-**	**-**	**750 000,0**

Engagements donnés pour les avantages postérieurs à l'emploi

La société SUEZ SA accorde à son personnel des avantages postérieurs à l'emploi (pensions de retraite, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, avantages en nature), ainsi que d'autres avantages long terme (médailles du travail).

Récapitulatif des provisions :

En milliers d'euros	Au 31 déc. 2021	Coûts des services rendus de la période	Au 31 déc. 2022
Retraites (1)	-	6 070,1	6 070,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi (2)	-	273,1	273,1
TOTAL	**-**	**6 343,2**	**6 343,2**

(1) Pension de retraite et indemnités de départ en retraite.

(2) Médailles du travail.

L'évolution de l'engagement est liée aux coûts des services rendus de la période et des contributions (reprises pour utilisation : prestations payées ou primes payées à l'assureur).

L'engagement total s'élève à 6,3 millions au titre des autres avantages (hors pension de retraite) en hors bilan.

L'engagement total est déterminé à partir des hypothèses suivantes :

- Taux d'inflation à long terme : 2 %
- Taux d'actualisation : courbe de taux basée sur les taux Corporate AA
- Tables de mortalité : tables par génération

NOTE 18 : EFFECTIFS

Les effectifs au 31 décembre 2022 se décomposent comme suit :

	Au 31 déc. 2022	Au 31 déc. 2021
Effectif fin de période		
Exécution	31	-
Maîtrise	80	-
Cadres	331	-
Total	**442**	**-**
Effectif moyen en ETP		
Exécution	27	-
Maîtrise	79	-
Cadres	307	-
Total	**413**	**-**

NOTE 19 : ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES OU ASSOCIEES

Les valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises associées
Titres de participation	9 327 174,7	24 453,4
Créances rattachées à des participations	1 640 414,9	29,5
Créances clients et comptes rattachés	100 907,0	-
Autres créances	14 919,9	-
Comptes courants débiteurs avec SUEZ Holding	22 584,0	
Comptes courants débiteurs des filiales	522 570,0	-
Comptes courants créditeurs des filiales	(484 332,9)	-
Fournisseurs et comptes rattachés	(28 856,3)	-
Dettes sur immobilisations	(2 275,8)	-
Dividendes reçus		
Intérêts et produits sur créances rattachées à des participations	10 546,7	-
Intérêts sur comptes courants débiteurs des filiales	2 906,4	-

Les créances clients et comptes rattachés pour un montant de 100,9 millions d'euros correspondent principalement aux prestations de services facturés et aux facturations des services siège et supports administratifs.

Les fournisseurs et comptes rattachés pour un montant de 28,8 millions d'euros correspondent principalement aux coûts relatifs aux prestations de services et aux refacturations des services siège.

NOTE 20 : FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers de devises

Raison Sociale	Devise	Capital social (1) (*)	Autres capitaux propres hors résultat (1) (2) (*)	% du capital détenu au 31 déc. 2022	Valeur Comptable des titres détenus au 31 déc. 2022		Bénéfice net ou perte du dernier exercice (1) (*)	Date de clôture du dernier exercice
					Brut (3)	Provision (3)		
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de SUEZ SA soit 627 824 euros								
1. FILIALES (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA SUPERIEURE A 50%)								
SAFEGE	EUR	2 625	(5 940)	67,0%	19 325	-	(57)	31 déc.2022
SUEZ International SAS	EUR	517 277	1 669 241	100,0%	2 470 716	-	6 440	31 déc.2022
SUEZ ANZ Holding Pty Ltd	AUD	340 505	0	100,0%	148 235	-	34 129	31 déc.2022
SUEZ Eau France	EUR	422 224	148 360	100,0%	2 560 382	-	(20 050)	31 déc.2022
SUEZ WODA	PLN	1 100	16 848	100,0%	7 884	-	1 030	31 déc.2022
AQUA RD	PLN	688	8 505	100,0%	3 863	-	363	31 déc.2022
ASIM	MXN	106 645	237 398	100,0%	8 139	-	(43 988)	31 déc.2022
Suez Adv Sol Holding UK Ltd	GBP	1 546 800	1 891	100,0%	1 731 235	-	203	31 déc.2022
SUEZ VENTURES	EUR	8 436	12 799	100,0%	0	-	(1 024)	31 déc.2022
Suez Ré	EUR	19 600	46 542	100,0%	19 796	-	12 991	31 déc.2022
INFLOWMATIX	GBP	12 303	(446)	100,0%	20 889	(20 889)	(12 749)	31 déc.2022
SUEZ RV France	EUR	28 798	1 300 565	100,0%	1 888 579	-	(55 908)	31 déc.2022
SEDA	EUR	39	10 020	100,0%	152 934	-	3 393	31 déc.2022
Occitanis	EUR	38	287	100,0%	84 007	-	2 346	31 déc.2022
Suez RR IWS Minerals	EUR	7	(15 933)	100,0%	142 080	-	18 800	31 déc.2022
IWS France	EUR	1 000	(632)	100,0%	1 000	-	(3 196)	31 déc.2022
Suez RR IWS Chemicals France	EUR	5 165	(7 847)	100,0%	65 436	-	(1 094)	31 déc.2022
SCORI Est	EUR	2 985	(614)	100,0%	2 369	-	(197)	31 déc.2022
LEMS	CHF	100	2 407	100,0%	2 167	-	111	31 déc.2022

(1) En devises pour les filiales étrangères
(2) Avant affectation du résultat de l'exercice
(3) En milliers d'euros
() Données de liasses IFRS*

2. PARTICIPATIONS (QUOTE- PART DU CAPITAL DETENU PAR SUEZ SA COMPRIS ENTRE 10% et 50%)

Néant

B - Renseignements concernant les autres filiales ou participations

1. FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A (Quote-part du capital détenu par SUEZ SA supérieur à 50%)	**22 592**	**(0)**
2. PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A	**0**	**0**

NOTE 21 : REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée aux organes d'administration et de direction au titre de l'année 2022.

NOTE 22 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 27 septembre 2022, SUEZ SA a lancé son premier plan mondial d'actionnariat salarié dénommé GO SUEZ.
Ce plan s'est adressé aux salariés des entités françaises et étrangères du Groupe.
Le période de souscription a été ouverte du 25 novembre 2022 au 08 décembre 2022.
Plus de 12 000 salariés ont manifesté leur souhait d'investir ; soit un taux de 40%.

L'opération s'est débouclée le 06 janvier 2023. Elle a eu pour conséquence une augmentation de capital de 1,03 millions d'euros et la création de 102 929 373 nouvelles actions.

Réalisation effective, en date du 27 janvier 2023, de l'acquisition de 65,98% de la société Scori à la suite de la levée des conditions suspensives fixées dans le contrat d'acquisition du 5 août 2022. Par ailleurs, en février et en mars 2023, la société Suez a procédé à l'acquisition de minoritaires de la société Scori représentant 27,89% du capital pour un montant total de 14,3 millions d'euros.

L'ajustement de prix d'acquisition du Nouveau SUEZ a été agréé entre SUEZ SA et Véolia en mars 2023 pour un montant de 404 millions d'euros dont 284 millions d'euros au titre de l'earn-out seront payés ultérieurement.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

SUEZ
Société anonyme au capital de 63.757.694,84 €
Siège social : Tour CB21, 16 Place de l'Iris - 92400 Courbevoie
901 644 989 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 15 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze juin,

Les actionnaires de la Société :

(1) **Suez Holding**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92400 Courbevoie, et dont le numéro d'immatriculation est 900 217 753 R.C.S. Nanterre, dûment représentée (« **Suez Holding** »),

(2) **Compartiment Go Suez Réinvest du FCPE Go Suez**, fonds commun de placement d'entreprise localisé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, dûment représentée (« **Go Suez Réinvest** »),

(3) **Compartiment Go Suez Classique du FCPE Go Suez**, fonds commun de placement d'entreprise localisé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, dûment représentée (« **Go Suez Classique** »),

(4) **Compartiment Go Suez Multiple du FCPE Go Suez**, fonds commun de placement d'entreprise localisé au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, dûment représentée (« **Go Suez Multiple** »),

détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société (les « **Actionnaires »**),

se sont réunis en assemblée générale Mixte (l'« **Assemblée Générale** ») au siège de la Société.

Madame Sabrina Soussan, Présidente du Conseil d'administration de la Société, assure la présidence de l'Assemblée Générale (la « **Présidente** »).

Monsieur Thierry Déau, représentant Suez Holding et Monsieur Christophe Le Roy, représentant le Compartiment Go Suez Réinvest du FCPE Go Suez, le Compartiment Go Suez Classique du FCPE Go Suez et le Compartiment Go Suez Multiple du FCPE Go Suez, exercent les fonctions de scrutateur.

Monsieur Vincent Frémin est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Les sociétés Mazars et Ernst & Young Audit, commissaires aux comptes titulaires de la Société et dûment convoquées, sont absentes et excusées.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par tous les Associés et qui figure en Annexe 1 aux présentes.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents détiennent les 6.323.255.671 actions ordinaires représentant 100% des droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et à titre extraordinaire.

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale ;
- le rapport du Conseil d'administration sur les résolutions ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- les statuts actuels de la Société (les « Statuts ») ;
- la liste des Actionnaires et la feuille de présence ;

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Partie Ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation des conventions réglementées et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées et aux engagements visés aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Ratification de la cooptation de M. Kenji Hashimoto en qualité d'administrateur ;
6. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce

Partie Extraordinaire

7. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société en vue de déterminer les modalités de désignation de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, en application des dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce
8. Introduction de la raison d'être dans les statuts de la Société
9. Modification de l'article 24 des Statuts de la Société
10. Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers
11. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

12. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce
13. Pouvoirs pour formalités.

Les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises au vote.

Partie Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, et faisant apparaître une perte nette comptable de 242 986 922,75 euros.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes consolidés dudit exercice, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, décide, sous réserve de l'approbation par la présente Assemblée Générale de la 9ème résolution, d'affecter :

- la perte nette dudit exercice, qui s'élève à 242 986 922,75euros, au compte de « primes liées au capital social »

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

- le report à nouveau antérieur, qui s'élève à - 62 416 567,75 euros, au compte de « primes liées au capital social ».

A défaut d'approbation de la 9ème résolution, la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sera affectée au compte report à nouveau.

Aucun dividende n'a été versé depuis la création de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation du Rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

(Ratification de la cooptation de M. Kenji Hashimoto en qualité d'administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de Monsieur Kenji Hashimoto, décidée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2022 et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, Monsieur Mike O'Sullivan, soit jusqu'au 31 janvier 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

prenant acte que :

- Il a été proposé aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe Suez, adhérents du plan d'épargne groupe Suez ou du plan d'épargne groupe international Suez, d'investir dans la Société par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise Go SUEZ (ci-après le « **FCPE** ») en souscrivant :
 - des actions ordinaires et des actions de préférence catégorie A dans le compartiment Go SUEZ Réinvest'

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

- des actions ordinaires dans le compartiment Go SUEZ Classique, et

- des actions ordinaires et des bons de souscription d'actions ordinaires dans le compartiment Go SUEZ Multiple 2022

- afin de permettre au FCPE de satisfaire aux cas de déblocages anticipés en application du Code du Travail et, le cas échéant, de racheter les avoirs devenus disponibles, la Société s'est engagée à assurer la liquidité du FCPE en rachetant les titres précités, ainsi que les actions ordinaires pouvant résulter de la conversion des actions de préférence de catégorie A, au fur et à mesure des besoins de liquidité du FCPE ;

- afin d'assurer la liquidité du FCPE dans les conditions fixées par **le protocole de liquidité** conclu entre la Société et Amundi Asset Management, agissant en qualité de société de gestion du FCPE « Go Suez » dans le cadre des articles L. 3332-17, alinéa 3, 2° du Code du travail et R. 214-214 du Code monétaire et financier ;

- par ailleurs, dans le cadre de la formule Multiple 2022,

 - Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ci-après la « **Banque** ») a fourni au compartiment Go SUEZ Multiple 2022 un « effet de levier » dont les modalités seront précisées dans une Confirmation d'une **Opération d'Echange** conclue entre la Banque et la société de gestion du FCPE, agissant pour le compte du compartiment Go SUEZ Multiple 2022 ;

 - afin de fournir au Compartiment Go SUEZ Multiple 2022 la liquidité nécessaire pour faire face à ses engagements au titre de l'Opération d'Echange, la Banque s'est engagée à racheter les actions ordinaires et les bons de souscription d'actions détenues par le compartiment Go SUEZ Multiple 2022 dans le cadre d'une **Convention de Prestation de Services** conclue entre la Banque et la société de gestion du FCPE, agissant pour le compte du compartiment Go SUEZ Multiple 2022 ;

 - afin d'assurer la liquidité des actions et des bons de souscription d'actions, la Société et la Banque ont conclu une **Confirmation de Vente à Terme** par laquelle la Société s'est engagée à racheter à la Banque les actions et bons de souscription d'actions que la Banque peut acquérir dans le cadre de la Convention de Prestation de Services conclue entre la Banque et la société de gestion du FCPE ;

 - dans le cadre d'un **Contrat de Délégation** conclu entre la Banque, la société de gestion du FCPE, agissant pour le compte du compartiment Go SUEZ Multiple 2022, et la Société, la Banque a délégué à la Société la livraison des actions et bons de souscription prévue par la Convention de Prestation de Services ;

- la Société envisage de proposer aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe Suez, adhérents du plan d'épargne groupe Suez ou du plan d'épargne groupe international Suez, d'investir à nouveau dans le capital de la Société dans des conditions équivalentes à celles décrites ci-dessus ;

- la Société a attribué des actions gratuites dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, et envisage de procéder à de nouvelles attributions ou le cas échéant, dans le cadre d'un plan d'actions gratuites non qualifié, à certains salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Suez, et s'engage à assurer la liquidité de ces actions auprès des bénéficiaires ;

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport spécial du Commissaire aux comptes et du **Rapport de l'Expert** indépendant nommé en application des dispositions des articles R. 225-160-1 et suivants du Code de commerce qui comprend une méthode objective de valorisation des capitaux propres de la Société et des titres émis par la Société et détenus par le FCPE qui est utilisée pour déterminer la valeur liquidative des parts du FCPE dans les cas de déblocage susvisés et, le cas échéant, en cas de rachat des avoirs devenus disponibles ; et que, conformément à l'article R. 3332-23 du Code du travail, la Société procède, en application de cette méthode et sous le contrôle du Commissaire aux comptes, à l'évaluation des titres de la Société détenus par le FCPE, au moins une fois par exercice et chaque fois qu'un événement survenu au cours de l'exercice est susceptible de conduire à une évolution substantielle de la valeur de ces titres,

connaissance prise de la valorisation unitaire d'une action de la Société établie par l'expert indépendant dans son rapport, s'élevant à 1,08€ (un euro et huit centimes),

autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président - Directeur Général de la Société, en vue de l'achat par la Société des actions ordinaires et des actions de préférence de la Société détenus par le FCPE en vue d'assurer la liquidité ces actions, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-17 2° du Code du travail et des articles L. 225-209-2 et R.228-19 du Code de commerce,

décide que l'autorisation pourra être utilisée et les actions ordinaires et de préférence ainsi acquises attribuées :

- dans l'année de leur rachat, aux fins d'honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ; ou
- dans le cadre de toute autre finalité autorisée par la loi à la date à laquelle le Conseil d'administration utilisera la présente autorisation ;

prend acte de ce que le nombre maximum d'actions et actions de préférence pouvant être achetées en vertu d'une opération prévue par la présente résolution ne pourra, à aucun moment, excéder 6,3% du nombre total d'actions composant le capital de la Société,

décide que toutes ou partie des actions ainsi rachetées, pourront, sous réserve de l'adoption de la douzième résolution ci-après, être annulées, dans les termes indiqués dans ladite résolution,

décide que le Conseil d'Administration fixera les dates d'ouverture et de clôture de la ou des offres de rachat qu'il décidera, le cas échéant, d'organiser ;

décide de fixer le prix unitaire d'achat par action ordinaire à 1,08€ (un euro et huit centimes) et 0,08€ (huit centimes d'euro) par action de préférence conformément au rapport établi par l'expert indépendant en application de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, avec un plafond global de 434 160 000 euros, soit un nombre total maximum de 402 000 000 actions (toutes catégories d'actions confondues) pouvant être acquises par la Société en vertu de la présente autorisation, étant précisé que les chiffres susvisés feront l'objet des ajustements, le cas échéant, nécessaires afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,

prend acte que les actions ordinaires et actions de préférence rachetées pour la finalité susvisée pourront dans l'année de leur rachat, être proposées aux bénéficiaires d'une opération mentionnée à l'article L. 225-208 du Code de commerce ou intervenant dans le cadre des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ou, à défaut d'avoir être vendues dans ce délai, seront annulées de plein droit ; étant précisé que le Conseil d'administration sera autorisé à utiliser les actions rachetées pour

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

une autre des finalités prévues à l'article L. 225-209-2 du Code de commerce (et dans le respect des délais correspondants qui y sont visés),

prend acte que les actions possédées par la Société ne donnent pas droit aux dividendes et sont privées de droits de vote,

autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président - Directeur Général de la Société, à :

- décider, en une ou plusieurs fois, la mise en œuvre de la présente autorisation, fixer la quotité sur laquelle porteront les rachats de titres de la Société dans la limite du plafond susvisé, procéder au rachat desdites actions, signer tous documents, accomplir tous actes nécessaires à la réalisation de l'opération de rachat par la Société de ses propres actions, payer le prix des actions rachetées par la Société ;

- le cas échéant, constater l'annulation des actions rachetées lorsqu'elles ne seraient pas offertes ou attribuées dans le délai d'un an susvisé et la réalisation définitive de la réduction de capital en résultant, et veiller à l'accomplissement de tous actes, toutes opérations et toutes formalités légales, y compris d'enregistrement auprès de l'administration fiscale, relatives à la réduction du capital ; et

- modifier corrélativement les statuts de la Société.

La présente autorisation est consentie pour une période de 12 mois commençant à courir à compter de la présente décision et met fin, le cas échéant, à toute autorisation en vigueur ayant le même objet qui aurait été consentie par l'assemblée générale, étant précisé que, si durant la validité de la présente autorisation, les actions de la Société venaient à être admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, cette autorisation prendrait fin automatiquement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

Partie Extraordinaire

SEPTIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 12 des Statuts de la Société en vue de déterminer les modalités de désignation de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, en application des dispositions de l'article L. 225-23 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 12 des statuts, en ajoutant en article 12.1.10 rédigé comme suit :

« 12.1.10 Administrateurs représentant les salariés actionnaires

Un administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire selon les modalités fixées par les dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment l'article L225-23 du Code de commerce, ainsi que par les présents statuts.

1. *Modalités de désignation des candidats*

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

Les candidats à la nomination au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés dans les conditions suivantes, précisées dans un règlement d'élection arrêté par le Directeur Général, notamment en ce qui concerne le calendrier des élections et les modalités pratiques de vote.

i) Lorsque les actions des salariés actionnaires sont détenues dans un ou plusieurs fonds communs de placement d'entreprise (FCPE), il appartient à chaque conseil de surveillance de FCPE de désigner un candidat.

Le Directeur Général pourra décider, en cas de pluralité de FCPE, de regrouper les conseils de surveillance des FCPE, afin de leur demander de désigner un nombre fixe de candidats qu'il déterminera. Le Directeur Général pourra notamment décider de regrouper les FCPE dont les porteurs de parts sont les salariés et anciens salariés des sociétés localisées en France, d'une part, et les FCPE dont les porteurs de parts sont les salariés et anciens salariés des sociétés localisées à l'international, d'autre part. Les candidats sont désignés à la majorité des votes émis par les conseils de surveillance des FCPE, chaque FCPE disposant d'un nombre de voix correspondant au nombre d'actions de la société détenues dans l'actif du FCPE.

ii) Lorsque les actions des salariés actionnaires sont détenues directement par les salariés actionnaires et/ou les droits de vote sont exercés directement par eux, un ou plusieurs candidat(s) peuvent être désignés, dans la limite fixée par le Directeur Général, par un vote de ces salariés actionnaires dans les conditions définies ci-après.

La consultation des salariés actionnaires peut intervenir par tout moyen technique permettant d'assurer la fiabilité du vote, que ceux-ci soient réunis spécialement à cet effet ou qu'il s'agisse d'un vote électronique ou par correspondance.

Dans le cadre de cette consultation, chaque salarié actionnaire dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient. A l'issue du vote, un ou plusieurs candidats pourront être présentés au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Que le ou les candidats soient présentés par les conseils de surveillance des FCPE ou par les salariés détenant des actions directement, le candidat titulaire est désigné avec un suppléant qui est appelé à le remplacer en cas de cessation définitive de ses fonctions, en cours de mandat. Le suppléant est dans cette hypothèse appelé à être coopté par le Conseil d'Administration en remplacement du titulaire pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, sous réserve de sa ratification ultérieure par l'assemblée générale ordinaire.

2. Nomination d'un administrateur par l'assemblée générale des actionnaires

La liste des candidats est mentionnée dans l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires appelée à nommer l'administrateur représentant les salariés actionnaires.

L'administrateur représentant les salariés actionnaires est nommé par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions de quorum et de majorité applicables à toute nomination d'un membre du Conseil d'Administration, étant entendu que, en cas de pluralité de candidats, le candidat ayant obtenu le plus de voix est nommé administrateur.

3. Mandat de l'administrateur représentant les salariés actionnaires

La durée des fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires est de 5 ans.

Les fonctions de l'administrateur représentant les salariés actionnaires prennent fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et se tenant dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

Toutefois, son mandat prend fin de plein droit et l'administrateur représentant les salariés actionnaires est réputé démissionnaire d'office en cas de perte de la qualité de salarié de la Société (ou d'une société ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce). En cas de vacance du poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires pour quelque raison que ce soit, il sera remplacé par son suppléant dans les conditions prévues ci-dessus, cet administrateur étant nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Jusqu'à la date de nomination ou de remplacement de l'administrateur représentant les salariés actionnaires, le Conseil d'Administration pourra se réunir et délibérer valablement.»

Le reste de l'article 12 des statuts de la Société reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

(Introduction de la raison d'être dans les statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide d'insérer dans un préambule des statuts la raison d'être de la Société, ledit préambule étant rédigé comme suit :

« PREAMBULE

La raison d'être de la Société, qui s'apprécie au regard de l'action de Suez dans son ensemble et dans la durée, est la suivante : Mobilisés chaque jour aux cotés de nos clients et de nos partenaires, nous apportons, depuis plus de 160 ans, des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants. Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme d'énergie et de matières recyclées. Nous promouvons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la terre. Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 24 des Statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 24 des statuts, en supprimant l'article 24.8.

Le reste de l'article 24 reste inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 225-129-6, L. 225-135, L. 225-138, et L. 225-138-1, L. 228-12 et L. 228-92 du code de commerce d'une part, et des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail d'autre part :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, à l'époque ou aux époques qu'il fixera et dans les proportions qu'il appréciera, par l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise mis en place au sein du groupe SUEZ constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans un même périmètre de consolidation des comptes en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

- décide que le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente résolution ne devra pas excéder 1 275 000 euros, soit environ 2% du capital social de la Société à la date de la présente Assemblée Générale (le « **Plafond Global** »), montant maximum auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales ou réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de la Société ou autres valeurs mobilières à émettre au titre de la présente résolution au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise du groupe SUEZ (les « **Bénéficiaires** ») ;

- décide, en application de l'article L. 3332-21 du code du travail, que le Conseil d'Administration sera autorisé à attribuer, en sus du Plafond Global, à titre gratuit, aux Bénéficiaires, en complément des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à souscrire en numéraire, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises (incluant notamment des bons de souscription d'actions), à titre de substitution de tout ou partie de la décote susmentionnée et/ou de l'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales ou réglementaires en application notamment des articles L. 3332-11 et L. 3332-20 du code du travail ;

- décide l'émission des actions ordinaires auxquelles donnera droit l'exercice ou la conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital susvisées qui seraient émises le cas échéant au titre de la présente résolution ;

- décide que la délégation susvisée emporte de plein droit au profit des Bénéficiaires titulaires de valeurs mobilières émises au titre de la présente résolution et donnant accès au capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit immédiatement ou à terme ;

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles ordinaires qui seront émises ou auxquelles les valeurs mobilières qui seront émises au titre de la présente résolution donneraient droit, sera fixé par le Conseil d'Administration et ne pourra être (i) ni supérieur au prix d'émission des actions nouvelles ordinaires qui sera déterminé, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du code du travail, en application de la méthode définie par un expert indépendant mandaté par la Société, (ii) ni inférieur de plus de 30% à ce prix d'émission déterminé par un expert, étant précisé que l'Assemblée Générale autorise expressément le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires autorisées, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement et des pratiques de marché ; étant précisé que dans l'hypothèse de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital le cas échéant émises en vertu de la présente résolution sera tel que la somme le cas échéant perçue immédiatement par la Société, majorée de celle susceptible d'être perçue par elle lors de l'exercice ou de la conversion desdites valeurs mobilières, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, compris dans la fourchette susvisée,

- décide que le Conseil d'Administration, selon le cas, aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment :

 - de fixer le montant maximum des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et les règles de réduction applicables aux cas de sursouscription,

 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'épargne salariale, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales ou réglementaires applicables,

 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,

 - de fixer les prix d'émission des titres, émis au titre de la présente résolution, ainsi que les conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres (même rétroactive),

 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques desdites actions ou valeurs mobilières et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque Bénéficiaire, et arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes par rapport au prix d'émission prévues ci-dessus, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités, et en cas d'attribution de bons de souscription d'actions, les modalités de rachat et d'annulation de ces bons de souscription d'actions seront déterminées dans un contrat d'émission,

 - en cas d'émission d'actions nouvelles ou de valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions,

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

- de constater après la fin de chaque période de souscription, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires applicables, la réalisation des augmentations de capital concernées à concurrence du montant des actions souscrites ou des valeurs mobilières donnant accès au capital attribuer gratuitement (après éventuelle réduction en cas de sursouscription), et, le cas échéant, d'imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital, et

- de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts et, d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;

- décide que la présente délégation conférée au Conseil d'Administration met fin à la délégation conférée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 dans sa 10ème résolution et est valable pour une durée de treize (13) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

ONZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport des Commissaires aux comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L. 225-197-1 II dudit Code, dans les conditions définies ci-après ;

2. décide qu'est expressément exclue toute émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence ;

3. décide que le nombre total des actions pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra pas excéder 1,2% du capital social tel que constaté au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration ;

4. décide que l'attribution des actions de la Société à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux (2) ans. La durée de l'obligation de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires sera, le cas échéant, fixée par le Conseil d'Administration. Par exception, la période d'acquisition peut être d'un (1) an si une période de conservation d'une durée minimale d'un (1) an est fixée ;

5. décide qu'en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale,

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

l'attribution définitive des actions intervient immédiatement et qu'en cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers pourront demander l'attribution définitive des actions dans un délai de six (6) mois à compter du décès ;

6. décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la Société dans le cadre de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce ;

7. constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;

8. donne tous pouvoirs, dans les limites fixées ci-dessus, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les limites légales, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment afin :

- de déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes,
- de déterminer le nombre d'actions attribuées à chacun des bénéficiaires qu'il aura déterminés,
- de fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment la période d'acquisition minimale et la durée de conservation minimale,
- d'augmenter, le cas échéant, le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou de primes d'émission pour procéder à l'émission d'actions attribuées gratuitement,
- de prévoir, le cas échéant, la faculté de différer les dates d'attribution définitive des actions et, pour la même durée, le terme de l'obligation de conservation desdites actions (de sorte que la durée minimale de conservation soit inchangée),
- de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées.

Le Conseil d'Administration pourra également mettre en œuvre toutes autres dispositions légales nouvelles qui interviendraient pendant la durée de la présente autorisation et dont l'application ne nécessiterait pas une décision expresse de l'Assemblée Générale ;

9. décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres. Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

La présente autorisation conférée au Conseil d'Administration met fin à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2022 dans sa 11ème résolution et est valable pour une durée de treize (13) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions dans le cadre de l'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L. 225-209-2 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration :

- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-209-2 du Code de commerce, à annuler, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10 % du montant du capital social par période de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises par la Société,
- décide que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tout poste de réserve disponible, y compris sur la réserve légale, sous réserve que celle-ci ne devienne pas inférieure à 10 % du capital social de la Société après réalisation de la réduction de capital,
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitives les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la Société.

Cette autorisation est consentie pour une durée de treize (13) mois à compter de la présente assemblée et met fin, le cas échéant, à toute autorisation en vigueur ayant le même objet qui aurait été consentie par l'assemblée générale, étant précisé que, si durant la validité de la présente autorisation, les actions de la Société venaient à être admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation, cette autorisation prendrait fin automatiquement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TREIZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente, les scrutateurs et le Secrétaire.

La Présidente

DocuSigned by:
9F9D6125EB104BC...

Sabrina Soussan

Les Scrutateurs

DocuSigned by:
0FBF97C183D944C...

Thierry Déau

DocuSigned by:
Christophe Le Roy
8DCFFC3AA54C4DE...

Christophe Le Roy

Le Secrétaire

DocuSigned by:
Vincent Frémin
4120B2FEAA794F2...

Vincent Frémin

DocuSign Envelope ID: 9EA8AA83-A158-4074-A520-46078A67395F

Annexe 1
Feuille de présence

Noms, prénoms usuels, domicile ou dénomination sociale et siège social des porteurs d'actions ou des mandataires	Nombre de titres	Nombres de voix	Emargement
Suez Holding Représentée par Monsieur Thierry Déau Tour CB21, 16, place de l'Iris, 92400 Courbevoie, France	6.177.872.266	6.177.872.266	DocuSigned by: 0FBF97C183D944C...
FCPE Go Suez **Compartiment Go Suez Réinvest** Représentée par Monsieur Christophe Le Roy 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	42.878.247	42.878.247	DocuSigned by: Christophe Le Roy 8DCFFC3AA54C4DE...
FCPE Go Suez **Compartiment Go Suez Classique** Représentée par Monsieur Christophe Le Roy 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	17.979.337	17.979.337	DocuSigned by: Christophe Le Roy 8DCFFC3AA54C4DE...
FCPE Go Suez **Compartiment Go Suez Multiple** Représentée par Monsieur Christophe Le Roy 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France	84.525.821	84.525.821	DocuSigned by: Christophe Le Roy 8DCFFC3AA54C4DE...
TOTAL	6.323.255.671	6.323.255.671	

Certifiée conforme

La Présidente

DocuSigned by:
9F9D6125EB104BC...
Sabrina Soussan

Le Secrétaire

DocuSigned by:
Vincent Frémin
4120B2FEAA794F2...
Vincent Frémin

Les Scrutateurs

DocuSigned by:
0FBF97C183D944C...
Thierry Déau

DocuSigned by:
Christophe Le Roy
8DCFFC3AA54C4DE...
Christophe Le Roy